



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 15 janvier 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
15 JANVIER 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

Monsieur André Billette, directeur général  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et directeur  
des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes : 10 personnes**

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200701001**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 15 janvier 2007 à 19 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier  
2007 à 19h tel que modifié par le retrait au point 5.4 des mots  
ainsi que d'autoriser une dépense maximale de 24 000,00 \$  
pour cet événement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701002**

Adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le  
18 décembre 2006 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes  
(L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
municipal tenue le 18 décembre 2006 à 19 h à l'hôtel de ville de  
Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701003**

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 20 décembre 2006 à 19 h et portant sur le budget  
(3.2)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 20 décembre 2006 à 19 h à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame et portant sur le dépôt du budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701004**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 19 décembre 2006 au 15 janvier 2007  
(4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 19 décembre 2006 au 15 janvier 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701005**

Adopter le règlement R14-101-1 intitulé « Règlement fixant les dates et les heures des séances ordinaires du conseil municipal de Montréal-Est pour l'année 2007  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donnée le 18 décembre 2006;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le règlement R14-101-1 intitulé « Règlement fixant les dates et les heures des séances ordinaires du conseil municipal de Montréal-Est pour l'année 2007 ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701006**

Procéder à la nomination de monsieur Francis Fontaine et de mesdames France Gagnon et Julie papillon au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés C, groupe 9, à la Direction des services techniques, Division de la voirie, à compter du 18 décembre 2006  
(5.2)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu affichage de trois postes de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés C, groupe 9, du 7 au 15 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT**, que conformément à l'article 19.28 de la convention collective et étant donné que M. Francis Fontaine et mesdames France Gagnon et Julie Papillon possèdent le plus d'ancienneté et qu'ils rencontrent les exigences du poste;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Procéder à la nomination de monsieur Francis Fontaine et de mesdames France Gagnon et Julie Papillon au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés C, groupe 9, à la Direction des services techniques, Division de la voirie, à compter du 18 décembre 2006.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701007**

Adopter le Plan triennal des dépenses d'immobilisations 2007-2009  
(5.3)

**CONSIDÉRANT**, que le Plan triennal des dépenses d'immobilisations fait partie du budget, lequel a été adopté le 20 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu d'approuver le Plan triennal tel que présenté par la Direction des services techniques;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Plan triennal des dépenses d'immobilisations 2007-2009.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701008**

Autoriser la tenue du 40<sup>ième</sup> tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est le 7 août 2007, au Club de golf de Joliette, avec comme président d'honneur le maire Yvon Labrosse. Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier à procéder aux réservations nécessaires (5.4)

**CONSIDÉRANT**, que cette activité est priorisée par la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, qu'il s'agit d'une rencontre privilégiée pour le conseil municipal, les collaborateurs, les professionnels, les gens des industries, les associations, les directeurs de service et les cadres;

**CONSIDÉRANT**, que le Club de golf de Joliette demande un versement de 1 000,00 \$ pour réserver la journée du 7 août;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la tenue du 40<sup>ième</sup> tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est le 7 août 2007, au Club de golf de Joliette, avec comme président d'honneur le maire Yvon Labrosse. Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier à procéder aux réservations nécessaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200701009**

Adopter le règlement R14-109-1 intitulé « Règlement sur les taxes 2007 » en enlevant l'article 9 dudit règlement (5.5)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu d'adopter un règlement afin d'établir les différents taux de taxation pour l'année 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le règlement R14-109-1 intitulé « Règlement sur les taxes 2007 » en enlevant l'article 9 dudit règlement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 19<sup>IÈME</sup> JOUR DE FÉVRIER 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 19 février 2007 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 FÉVRIER 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

Monsieur André Billette, directeur général  
Monsieur Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et directeur  
des services techniques

**Nombre de personnes présentes :** environ 40 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200702010**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2007 à 19 h tel que modifié par l'ajout du point 5.14 (2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2007 à 19 h tel que modifié par l'ajout du point 5.14 lequel se lit comme suit : « Que monsieur Marcel Minville soit libéré de ses fonctions à titre de greffier de la Ville de Montréal-Est et que son lien d'emploi avec la Ville de Montréal-Est soit terminé pour des raisons administratives, et ce, à compter de l'adoption de la résolution du conseil municipal sans aucune compensation financière et sans préavis ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702011**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2007 à 19 h (3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2007 à 19 h à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702012**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 janvier au 19 février 2007 (4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 janvier au 19 février 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702013**

Accepter la somme de deux mille quatre cent soixante dollars (2460 \$), équivalent à 10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale que le propriétaire du terrain en cause, soit un emplacement situé sur le côté est de l'avenue Laurendeau, entre les rues Ste-Catherine et Demontigny, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 5<sup>e</sup> paragraphe de l'article 4.4 du Règlement numéro 712, relatif à la régie générale (5.1)

**CONSIDÉRANT**, l'opération cadastrale qui consiste à identifier le lot existant 2 633 978 sous les deux nouveaux numéros de lot 3 908 562 et 3 908 563 afin de permettre la vente du lot 3 908 562 et du bâtiment dessus érigé. Les deux bâtiments existants étaient à l'origine indépendants et conformes et cette opération fait en sorte qu'ils le redeviennent;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter la somme de deux mille quatre cent soixante dollars (2460 \$), équivalent à 10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale que le propriétaire du terrain en cause, soit un emplacement situé sur le côté est de l'avenue Laurendeau, entre les rues Ste-Catherine et Demontigny, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 5<sup>e</sup> paragraphe de l'article 4.4 du Règlement numéro 712, relatif à la régie générale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702014**

Ratifier l'émission du chèque déjà émis par la Ville de Montréal-Est à Trust La Laurentienne au montant de 1998,13 \$ représentant les revenus nets du Régime de prestations différées des employés au prorata pour l'année 2006 (5.2)

**CONSIDÉRANT**, que tel que spécifié à l'article 2.2 de la convention collective, l'employeur doit faire une contribution additionnelle correspondant à la remise des revenus. Il est à noter que cette remise est considérée comme un revenu d'emploi différé pour l'employé;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Ratifier l'émission du chèque déjà émis par la Ville de Montréal-Est à Trust La Laurentienne au montant de 1998,13 \$ représentant les revenus nets du Régime de prestations différées des employés au prorata pour l'année 2006.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702015**

Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, et les services concernés à amorcer le processus visant à nommer la bibliothèque de Montréal-Est, la bibliothèque Micheline-Gagnon (5.3)

**CONSIDÉRANT**, la volonté de garder en mémoire le travail accompli par madame Micheline Gagnon au sein du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est pendant 16 ans et son implication auprès de l'A.F.É.A.S. sur une période de 36 ans;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

## Séance ordinaire du 19 février 2007

Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, et les services concernés à amorcer le processus visant à nommer la bibliothèque de Montréal-Est, la bibliothèque Micheline-Gagnon.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200702016

Autoriser le Groupe Sodem à procéder à l'ajout des activités « Tricot et compagnie » et « Vitrail » au programme des activités du printemps 2007 au Centre récréatif Édouard-Rivet  
(5.4)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu, afin de répondre aux besoins de la clientèle du Centre récréatif Édouard-Rivet, d'ajouter les activités « Tricot et compagnie » et « Vitrail »;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Autoriser le Groupe Sodem à procéder à l'ajout des activités « Tricot et compagnie » et « Vitrail » au programme des activités du printemps 2007 au Centre récréatif Édouard-Rivet.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200702017

Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, à procéder à une demande de subvention dans le cadre de la Fête du Canada  
(5.5)

**CONSIDÉRANT**, qu'une demande de subvention doit être acheminée avant le 28 février 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, à procéder à une demande de subvention dans le cadre de la Fête du Canada.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200702018

Entériner la résolution concernant l'adjudication du contrat d'assurances responsabilités et assurances dommages pour la Ville de Montréal-Est  
(5.6)

**CONSIDÉRANT**, que madame Carole Michelin a été mandatée le 20 novembre 2006 par la résolution CM-200611246 à procéder dans le dossier des assurances responsabilités et des assurances dommages, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, et à faire entériner lesdites polices;

**CONSIDÉRANT**, que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue, le 27 mai 2005, par le Comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM), pour et au nom des municipalités à reconstituer de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

**CONSIDÉRANT**, que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée par le CTAM pour agir à titre de mandataire de ce regroupement identifié comme étant le Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) et, qu'à ce titre, l'UMQ assume notamment les responsabilités de conseiller et de gestionnaire du fonds de franchise collective;

**CONSIDÉRANT**, l'analyse des conditions de renouvellement effectuée pour le compte du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) par la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseiller inc. et par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**CONSIDÉRANT**, les recommandations du consultant, Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc., à l'effet d'accepter la soumission de Aon Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et celle de BF Lorenzetti & Associés pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 360 000 \$;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais, Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



**D'APPROUVER** le renouvellement du contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Aon Parizeau inc. et BF Lorenzetti & Associés :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Bris des machines	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Délits	St. Paul	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité primaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité municipale	St. Paul Travelers	Aon Parizeau inc.
Automobile des propriétaires	Lombard	BF Lorenzetti & Associés
Automobile des garagistes	Lombard	BF Lorenzetti & Associés

**D'ENTÉRINER** les paiements pour le terme 2007, les primes de la Ville, soit 3939,26 \$, incluant les taxes, aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Aon Parizeau inc. et 57 937,07 \$ à BF Lorenzetti & Associés;

**DE VERSER** à l'UMQ, la somme de 5483 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2007;

**DE VERSER** à l'UMQ, pour le terme 2007, un montant correspondant à 1,25% du coût de la prime incluant les taxes, à savoir 61 876,33 \$, pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;

**DE PAYER** les honoraires professionnels à Optimum Gestions de risques pour les frais relatifs au renouvellement du portefeuille d'assurances dommages pour le terme 2007 au montant de 15 000 \$ plus les taxes requises;

**D'AUTORISER** que le maire, le greffier, ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702019**

Accorder la demande d'exemption de taxes présentée par la Légion canadienne, filiale Montréal-Est (5.7)

**CONSIDÉRANT**, la demande d'exemption de taxes faite par la Légion Canadienne, filiale de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que la Commission municipale du Québec a, par une lettre datée du 16 janvier 2007, demandé l'opinion de la municipalité de Montréal-Est conformément à l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Recommander l'acceptation de la demande d'exemption de taxes présentée par la Légion canadienne, filiale Montréal-Est.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702020**

Nommer monsieur Stéphane Pierre à titre de technologue en génie civil à la Direction des services techniques à compter du 21 février 2007 (5.8)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu, relativement à ce poste, un avis de concours dans La Presse et dans les journaux locaux;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu 17 applications et que les candidats ont eu à répondre à une question écrite et à vingt questions orales;

**CONSIDÉRANT**, que le candidat retenu, monsieur Stéphane Pierre, possède 11 années d'expérience dans le domaine municipal;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais,**

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer monsieur Stéphane Pierre à titre de technologue en génie civil à la Direction des services techniques à compter du 21 février 2007 sous réserve d'un examen médical, une vérification de crédit et de ses antécédents judiciaires. Le salaire de monsieur Stéphane Pierre est de 44 621 \$ (minimum de l'échelle) prévu à la convention collective des cols blancs.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200702021**

Avis de motion – Règlement décrétant la réfection complète de l'avenue Broadway, entre la rue Sherbrooke et la rue Cherrier, incluant la construction, l'ingénierie et le laboratoire et un emprunt à long terme d'un montant suffisant à cette fin (5.9)

**Résolution : CM-200702022**

Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière et en collaboration avec l'arrondissement Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies, à procéder à l'achat de 10 panneaux avec un message de sécurité routière au coût de 150,00 \$ par panneau, taxes en sus (5.10)

**Résolution : CM-200702023**

Ratifier le bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est, signé par le maire et le greffier de la Ville, et Gestion Luc Ouellette le 14 février 2007 (5.11)

**Résolution : CM-200702024**

Autoriser le directeur des services techniques, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, à faire une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le réaménagement et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet et confirmer l'engagement de la Ville de Montréal-Est à payer sa part des coûts et à opérer, entretenir et demeurer propriétaire de cet équipement pour une période d'au moins 10 ans (5.12)

**Résolution : CM-200702025**

Mandater la firme Dumont, Aubin, Côté inc. comme vérificateurs pour le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est, et ce, pour les exercices se terminant les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 (5.13)

**AVIS DE MOTION :**

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'un projet de règlement décrétant la réfection complète de l'avenue Broadway, entre la rue Sherbrooke et la rue Cherrier, incluant la construction, l'ingénierie et le laboratoire et un emprunt à long terme d'un montant suffisant à cette fin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**CONSIDÉRANT**, que suite à différents accidents survenus sur le territoire, le poste de quartier 49 a sollicité notre collaboration à une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière et en collaboration avec l'arrondissement Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies, à procéder à l'achat de 10 panneaux avec un message de sécurité routière au coût de 150,00 \$ par panneau, taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**CONSIDÉRANT**, la volonté de Gestion Luc Ouellette inc. de louer des espaces au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370 rue Notre-Dame Est;

**CONSIDÉRANT**, la volonté de la Ville de Montréal-Est de louer des espaces disponibles à l'hôtel de ville;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Ratifier le bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est, signé par le maire et le greffier de la ville, et Gestion Luc Ouellette le 14 février 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**CONSIDÉRANT**, la possibilité de faire une demande de subvention au Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports;

**CONSIDÉRANT**, l'engagement de la Ville de Montréal-Est à défrayer la totalité des coûts de construction, moins évidemment la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le directeur des services techniques, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le réaménagement et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet et confirmer l'engagement de la Ville de Montréal-Est à payer sa part des coûts et à opérer, entretenir et demeurer propriétaire de cet équipement pour une période d'au moins 10 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**CONSIDÉRANT**, la nécessité de faire vérifier les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**



## Séance ordinaire du 19 février 2007

Mandater la firme Dumont, Aubin, Côté inc. comme vérificateurs pour le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est, et ce, pour les exercices se terminant les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### **Résolution : CM-200702026**

Que monsieur Marcel Minville soit libéré de ses fonctions à titre de greffier de la Ville de Montréal-Est et que son lien d'emploi avec la Ville de Montréal-Est soit terminé pour des raisons administratives, et ce, à compter de l'adoption de la résolution du conseil municipal sans aucune compensation financière et sans préavis (5.14)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Marcel Minville a laissé sous-entendre au comité de sélection du Comité de transition de l'agglomération de Montréal lors des mises en candidature pour le poste de greffier de la Ville de Montréal-Est qu'il était avocat;

**CONSIDÉRANT**, que le Tribunal arrive à la conclusion que monsieur Marcel Minville, à quinze reprises, a exercé illégalement la profession d'avocat en prenant par écrit le titre d'avocat dans différents documents émanant de la Ville de Montréal-Est qu'il aurait signé consciemment à titre de greffier de ladite Ville entre le 31 octobre 2005 et le 15 février 2006;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Marcel Minville a été condamné lundi le 5 février 2007 par le juge Pierre Fortin de la Cour du Québec à payer 15 000 \$ d'amende pour avoir exercé illégalement la profession d'avocat alors qu'il n'est plus membre du barreau depuis 1994;

**CONSIDÉRANT**, que l'utilisation non permise d'un titre est considérée comme une infraction sérieuse et illégale parce que monsieur Marcel Minville doit se conformer à des règles strictes et professionnelles à titre de greffier;

**CONSIDÉRANT**, que le code des professions (L.R.Q., chapitre C-26), par l'Office des professions du Québec, a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre assure la protection du public;

**CONSIDÉRANT**, que les agissements de monsieur Marcel Minville, en tant que cadre supérieur responsable de la protection du public, a clairement un manque d'égards et d'estime envers le Barreau de Montréal, l'administration et le public en général incluant la population de la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, qu'aucune rencontre ou convocation spéciale n'a été planifiée avec tous les membres du conseil en réaction au jugement de culpabilité de monsieur Marcel Minville;

**CONSIDÉRANT**, que cette condamnation ne respecte pas notre mandat de protéger le public et nuit au bon fonctionnement des activités de la Ville de Montréal-Est;

Au nom de toute la population de la Ville de Montréal-Est, par intérêt collectif, respect et transparence envers tous nos citoyens;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

Que monsieur Marcel Minville soit libéré de ses fonctions à titre de greffier de la Ville de Montréal-Est et que son lien d'emploi avec la Ville de Montréal-Est soit terminé pour des raisons administratives, et ce, à compter de l'adoption de la résolution du conseil municipal sans aucune compensation financière et sans préavis.

En contre-proposition, il est proposé :

#### **ET RÉSOLU :**

Que monsieur Marcel Minville conserve ses fonctions à titre de greffier de la Ville de Montréal-Est.

**ONT VOTÉ CONTRE :**  
M. le conseiller Robert Coutu  
M. le conseiller Roger Lachapelle

**ONT VOTÉ POUR :**  
M. le maire Yvon Labrosse  
M. le conseiller Alain Dion  
M. le conseiller Gérard Blais  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major

### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 19<sup>IÈME</sup> JOUR DE MARS 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CGA  
Directrice générale adjointe et trésorière  
Pour : Marcel Minville, greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 6 mars 2007 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
6 MARS 2007  
17 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Étaient absents :**

M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6  
M. André Billette, directeur général

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

M. Marcel Minville, greffier  
Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et directeur  
des services techniques

**Nombre de personnes présentes : 5 personnes**

---

Ouverture de la séance à 17h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200703027**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 6 mars 2007  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 6 mars 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703028**

Avis de motion – Règlement  
constituant un comité consultatif  
d'urbanisme  
(5.1)

**AVIS DE MOTION :**

Avis est donné par **madame la conseillère Monique Major** que  
sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour  
adoption, le Règlement constituant un comité consultatif  
d'urbanisme. Le présent règlement abroge et annule les  
Règlements R14-106 et R14-106-1.

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif  
que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil,  
qu'ils déclarent l'avoir lu et que le projet de règlement est  
disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703029**

Avis de motion – Règlement sur le recensement  
(5.2)

**AVIS DE MOTION :**

Avis est donné par **madame la conseillère Sylvie Dauphinais** que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement concernant le recensement des habitants de la Ville de Montréal-Est. Le présent règlement abroge et annule les Règlements 450, 450-1, et 491.

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le projet de règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703030**

Avis de motion – Règlement sur les dérogations mineures  
(5.3)

**AVIS DE MOTION :**

Avis est donné par **monsieur le conseiller Alain Dion** que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement sur les dérogations mineures. Le présent règlement abroge et annule le Règlement 717.

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le projet de règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703031**

Demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la totalité des sommes présentes et futures allouées dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles soit versée directement à la Ville de Montréal-Est  
(5.4)

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal-Est a adopté, le 26 octobre 2006, une résolution demandant son inscription au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

**ATTENDU QUE**, par cette résolution, la Ville de Montréal-Est s'engageait à respecter les éléments de reddition de compte prévus au *Programme*;

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal-Est doit déboursier directement ou indirectement, à même son budget d'opération, les redevances pour l'élimination des matières résiduelles afin d'être admissibles au *Programme*;

**ATTENDU QUE**, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. c. E-20-001) ne confère à l'ensemble formé par les municipalités liées qu'un rôle d'élaboration et d'adoption du plan de gestion de ces matières;

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal-Est est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE**, les redevances prévues serviront à financer un ensemble de compétences locales, soient des activités municipales visant la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE**, la distribution des redevances sera basée sur la performance des municipalités inscrites au *Programme*;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la totalité des sommes présentes et futures allouées dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles soit versée directement à la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 16<sup>IÈME</sup> JOUR D'AVRIL 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier et directeur des affaires publiques



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 19 mars 2007 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 mars 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Était absent :**

Monsieur André Billette, directeur général

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 30 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200703032**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 19 mars 2007  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703033**

Adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le  
19 février 2007 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes  
(L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
municipal tenue le 19 février 2007 à 19 h à l'hôtel de ville de  
Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---



**Résolution : CM-200703034**

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 6 mars 2007 à 17 h (3.2)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 6 mars 2007 à 17 h à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703035**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 20 février au 19 mars 2007 (4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 20 février au 19 mars 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703036**

Autoriser une contribution financière de 200,00 \$ pour la tenue du Gala Méritas 2007 de la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île (5.1)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser une contribution financière de 200,00 \$ pour la tenue du Gala Méritas 2007 de la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île le 5 mai 2007. Le chèque doit être émis à la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île, casier postal 231, Pointe-aux-Trembles, H1B 5K3.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703037**

Autoriser une contribution financière de 200,00 \$ pour la tenue du Gala de l'excellence de l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles les 6 et 7 juin 2007 (5.2)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser une contribution financière de 200,00 \$ pour la tenue du Gala de l'excellence de l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles les 6 et 7 juin 2007. Le chèque doit être émis à l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles au 15200, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1A 3P9.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703038**

Autoriser une contribution financière de 2000,00 \$ pour le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'un document qui relaterait les différentes réalités que vivent les femmes et les filles de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est (5.3)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par le comité aviseur des femmes de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

## Séance ordinaire du 19 mars 2007

Autoriser une contribution financière de 2000,00 \$ pour le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'un document qui relaterait les différentes réalités que vivent les femmes et les filles de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est. Le chèque doit être émis au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles au 12125, rue Notre-Dame Est, bureau 164, Montréal, H1B 2Y9.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200703039

Autoriser l'achat de 12 billets totalisant 1200,00 \$ pour une soirée de dégustation de homards au profit des petits déjeuners de l'Est et autres organismes à but non lucratif organisée par le Supermarché Gérard Leblanc inc. le 19 mai 2007 (5.4)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par le Supermarché Gérard Leblanc;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Autoriser l'achat de 12 billets totalisant 1200,00 \$ pour une soirée de dégustation de homards au profit des petits déjeuners de l'Est et autres organismes à but non lucratif organisée par le Supermarché Gérard Leblanc inc. le 19 mai 2007. Le chèque doit être émis au Supermarché Gérard Leblanc inc., 13155, rue Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles, H1A 1B9.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200703040

Autoriser l'achat de 50 avertisseurs de fumée totalisant 327,61 \$ dans le cadre de l'opération changement d'heure/changement de pile 2007 organisée par la Sécurité incendie de Montréal (5.5)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par la Sécurité incendie de Montréal;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Autoriser l'achat de 50 avertisseurs de fumée totalisant 327,61 \$ dans le cadre de l'opération changement d'heure/changement de pile 2007 organisée par la Sécurité incendie de Montréal. Le chèque doit être envoyé à la Sécurité incendie de Montréal, à l'attention du Chef François Dubord, 7650, boulevard Châteauneuf, Anjou, H1K 4H3.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200703041

Autoriser le prêt des salles 1, 2, 3 ainsi que le gymnase, à 50% du tarif applicable, au Conseil des Chevaliers de Colomb 2759 pour la tenue du Congrès régional des Chevaliers de Colomb le 29 septembre 2007 (5.6)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par le Conseil des Chevaliers de Colomb 2759;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

#### ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU :

Autoriser le prêt des salles 1, 2, 3 ainsi que le gymnase, à 50% du tarif applicable, au Conseil des Chevaliers de Colomb 2759 pour la tenue du Congrès régional des Chevaliers de Colomb le 29 septembre 2007.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais s'est abstenue de voter sur cette question.

### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

---

#### Résolution : CM-200703042

Nommer monsieur Stéphane Plourde à titre de technologue en génie civil à la Direction des services techniques à compter du 2 avril 2007, et ce, en remplacement de monsieur Stéphane Pierre qui a quitté l'emploi (5.7)

**CONSIDÉRANT**, le départ de monsieur Stéphane Pierre;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Stéphane Plourde a été rencontré en entrevue;

**CONSIDÉRANT**, que la candidature de monsieur Stéphane Plourde a été retenue sous réserve d'une période d'essai de six mois, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit et de ses antécédents judiciaires;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Stéphane Plourde accepte un salaire de 44 621 \$ (minimum de l'échelle) prévu à la convention collective des cols blancs;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Stéphane Plourde débutera son emploi le 2 avril 2007;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer monsieur Stéphane Plourde à titre de technologue en génie civil à la Direction des services techniques à compter du 2 avril 2007, et ce, en remplacement de monsieur Stéphane Pierre qui a quitté l'emploi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703043**

Autoriser le budget totalisant des revenus de 26 650,00 \$ et des dépenses de 25 302,00 \$ du Tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est qui aura lieu le 7 août 2007 au Club de golf de Joliette (5.8)

**CONSIDÉRANT**, la nécessité d'organiser le Tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, la pertinence d'établir un budget prévisionnel pour cet évènement;

**Il est proposé par M le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le budget totalisant des revenus de 26 650,00 \$ et des dépenses de 25 302,00 \$ du Tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est qui aura lieu le 7 août 2007 au Club de golf de Joliette.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703044**

Verser une bourse de 2,00 \$ l'heure travaillée, et arrondie au prochain dollar, aux étudiants effectuant un stage au sein de la Ville, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (5.9)

**CONSIDÉRANT**, que par le passé la résolution 95-343 prévoyait une bourse aux étudiants de 1,20 \$ l'heure travaillée et arrondie au prochain dollar. Cette résolution a été en vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 1995 au 31 décembre 2001;

**CONSIDÉRANT**, qu'il serait approprié qu'une telle bourse soit de nouveau versée aux stagiaires et qu'elle soit majorée à 2,00 \$ l'heure travaillée et arrondie au prochain dollar;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Verser une bourse de 2,00 \$ l'heure travaillée, et arrondie au prochain dollar, aux étudiants effectuant un stage au sein de la Ville, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703045**

Autoriser le directeur des communications à faire une demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec et approuver une commandite de 5 000,00 \$ à être versée par la Ville de Montréal-Est (5.10)

**CONSIDÉRANT**, la nécessité d'organiser la Fête nationale du Québec 2007, laquelle fera partie d'une semaine de festivités;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU :**

Autoriser le directeur des communications à faire une demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec et approuver une commandite de 5 000,00 \$ à être versée par la Ville de Montréal-Est.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais s'est abstenue de voter sur cette question.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

---

**Résolution : CM-200703046**

Prendre acte de la décision du conseiller Robert Coutu de démissionner de l'équipe Renaissance et d'agir à titre de conseiller indépendant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 et le remplacer au sein des commissions permanentes des Finances et des Loisirs (5.11)

**CONSIDÉRANT**, la lettre de M. le conseiller Robert Coutu ayant pour objet sa démission de l'équipe Renaissance adressée à M. le conseiller Alain Dion;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Prendre acte de la décision du conseiller Robert Coutu de démissionner de l'équipe Renaissance et d'agir à titre de conseiller indépendant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 et le remplacer au sein des commissions permanentes des Finances et des Loisirs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703047**  
Nommer les membres de la  
commission des Finances  
(5.12)

**CONSIDÉRANT**, la lettre de M. le conseiller Robert Coutu ayant pour objet sa démission de l'équipe Renaissance adressée à M. le conseiller Alain Dion;

**CONSIDÉRANT**, que suite à cette décision, il y a lieu de remplacer M. le conseiller Robert Coutu à la commission des Finances;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET RÉSOLU :**

Nommer les membres de la commission des Finances en date du 20 mars 2007 :

Président : M. le conseiller Gérard Blais  
Membres : Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major

**Ont voté pour :**  
M. le maire Yvon Labrosse  
M. le conseiller Alain Dion  
M. le conseiller Gérard Blais  
Mme la conseillère Monique Major  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

**Ont voté contre :**  
M. le conseiller Robert Coutu  
M. le conseiller Roger Lachapelle

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

---

**Résolution : CM-200703048**  
Nommer les membres de la  
commission des Loisirs  
(5.13)

**CONSIDÉRANT**, la lettre de M. le conseiller Robert Coutu ayant pour objet sa démission de l'équipe Renaissance adressée à M. le conseiller Alain Dion;

**CONSIDÉRANT**, que suite à cette décision, il y a lieu de remplacer M. le conseiller Robert Coutu à la commission des Loisirs;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET RÉSOLU :**

Nommer les membres de la commission des Loisirs en date du 20 mars 2007 :

Président : M. le conseiller Alain Dion  
Membres : M. le conseiller Gérard Blais  
Mme la conseillère Monique Major

**Ont voté pour :**  
M. le maire Yvon Labrosse  
M. le conseiller Alain Dion  
M. le conseiller Gérard Blais  
Mme la conseillère Monique Major  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

**Ont voté contre :**  
M. le conseiller Robert Coutu  
M. le conseiller Roger Lachapelle

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

---

**Résolution : CM-200703049**  
Autoriser la participation des  
conseillers municipaux aux assises  
annuelles de l'Union des municipalités  
du Québec (U.M.Q.) dans la ville de  
Québec les 10, 11 et 12 mai 2007  
(5.14)

**CONSIDÉRANT**, les assises annuelles de l'U.M.Q. qui auront lieu à Québec les 10, 11 et 12 mai 2007;

**CONSIDÉRANT**, que les réservations doivent se faire le plus rapidement possible;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu d'adopter un budget déterminé tel que décrit dans les documents en annexe;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la participation des conseillers municipaux, soit madame la conseillère Sylvie Dauphinais et messieurs les conseillers Alain Dion, Gérard Blais, Robert Coutu et Roger Lachapelle aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) dans la ville de Québec les 10, 11 et 12 mai 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200703050**  
Accepter le régime d'assurances  
collectives harmonisé tel que décrit  
dans le document préparé par le  
Groupe financier AGA, et ce, pour la  
couverture des employés cadres

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement des villes de Baie d'Urfé, Beaconsfield, Côte St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue et Westmount;

(5.15)

**CONSIDÉRANT**, que les employés cadres sont couverts par SSQ Groupe financier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, selon des régimes distincts, soit ceux détenus avant la mise en vigueur du regroupement;

**CONSIDÉRANT**, la demande de chacune des villes du regroupement d'harmoniser le régime d'assurance collective de ses employés cadres;

**CONSIDÉRANT**, la proposition du Groupe financier AGA inc. et du comité de travail sur un nouveau régime harmonisé pour l'ensemble des employés cadres des villes faisant partie du regroupement;

**CONSIDÉRANT**, qu'il sera avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'avoir un nouveau régime harmonisé, pour la couverture des employés cadres, avec un compte de gestion de santé;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter la recommandation du Groupe financier AGA inc. et du comité de travail;

Autoriser la mise en vigueur du nouveau régime harmonisé pour la couverture des employés cadres, avec un compte de gestion de santé, incluant une assurance invalidité de courte durée entièrement auto-assurée par l'employeur, en date du 1<sup>er</sup> avril 2007;

Autoriser le greffier à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703051**

Accorder une contribution financière de 1000,00 \$ pour le Tournoi de hockey intermunicipal qui se tiendra du 13 au 15 avril 2007  
(5.16)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par monsieur Serge Bordeleau, responsable du Tournoi de hockey intermunicipal;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 1000,00 \$ pour le Tournoi de hockey intermunicipal qui se tiendra du 13 au 15 avril 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703052**

Adopter le Règlement sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme  
(5.17)

**CONSIDÉRANT**, les articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

**CONSIDÉRANT**, la nécessité pour la Ville de Montréal-Est de se doter d'un tel règlement;

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance spéciale du 6 mars 2007 à 17 h;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est, le R14-106-2. Ce règlement annule et abroge à toutes fins que de droit le Règlement R14-106-1 ainsi que tous ses amendements à ce jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200703053**

Adopter le premier projet du Règlement sur les dérogations mineures  
(5.18)

**CONSIDÉRANT**, les articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

**CONSIDÉRANT**, la nécessité pour la Ville de Montréal-Est de se doter d'un tel règlement;

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance spéciale du 6 mars 2007 à 17 h;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de présenter le premier projet de règlement;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de tenir une assemblée publique de consultation sur ce règlement le lundi 16 avril à 19 h et de continuer le processus d'adoption;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le premier projet du Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est, le R717-1.

Ce règlement annule et abroge à toutes fins que de droit le Règlement no 717 ainsi que tous ces amendements à ce jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 16<sup>IÈME</sup> JOUR D'AVRIL 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier





Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 2 avril 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
2 AVRIL 2006  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
Monsieur André Billette, directeur général

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
MME SYLVIE DAUPHINAIS, MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes : 1 personne**

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

**Résolution : CM-200704054**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 2 avril 2007 à 19 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 2 avril 2007 à  
19 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704055**

Nommer les membres du comité  
consultatif d'urbanisme de la Ville de  
Montréal-Est  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, les articles 146 à 148 de la Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

**CONSIDÉRANT**, la nécessité pour la Ville de Montréal-Est de  
se doter d'un tel règlement;

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance spéciale du  
6 mars 2007 à 17 h;

**CONSIDÉRANT**, l'adoption du Règlement constituant le comité  
consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est le 19 mars  
2007;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de nommer les membres dudit  
comité;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Membres résidants de la municipalité : messieurs Bernard Saucier et Henri Durocher;
- Membres conseillers municipaux : madame Monique Major et monsieur Gérard Blais;
- Membre d'office : M. le maire Yvon Labrosse.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704056**

Avis de motion – Règlement établissant un programme de revitalisation et de crédit de taxes foncières à la construction et à la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux  
(5.2)

**AVIS DE MOTION :**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Roger Lachapelle que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour modifications, le Règlement établissant un programme de revitalisation et de crédit de taxes foncières à la construction et à la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux (Règlements numéros 789 et 789-1).

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le règlement a été remis aux élus, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704057**

Avis de motion – Règlement établissant un programme de revitalisation et de crédit de taxes foncières à la construction et à la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux dans le secteur industriel nord de la municipalité  
(5.3)

**AVIS DE MOTION :**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Roger Lachapelle que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour modifications, le Règlement établissant un programme de revitalisation et de crédit de taxes foncières à la construction et à la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux dans le secteur industriel Nord de la municipalité (Règlement numéro 796).

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le règlement a été remis aux élus, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704058**

Adopter une résolution d'appui à la Ville de Montréal dans sa demande au gouvernement du Québec de participer aux efforts qu'elle fait dans l'atteinte de ses objectifs en matière de sécurité routière  
(5.4)

**ATTENDU QUE**, l'Assemblée nationale du Québec a désigné 2007 « Année de la sécurité routière au Québec »;

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal partage la vision du gouvernement du Québec à l'effet que la sécurité routière est un enjeu de société et qu'il importe de sensibiliser la population à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires;

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal se préoccupe de façon très importante de la question de la sécurité routière sur son territoire et veut améliorer significativement son bilan de sécurité;

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal a posé au cours des dernières années les gestes suivants : - maintien de l'interdiction du virage à droite au feu rouge – installation de décomptes numériques aux feux piétons existants sur le territoire de Montréal – programme de sécurisation des intersections – tenue d'une consultation publique sur la Charte du piéton – embauche de 133 nouveaux policiers dédiés à l'amélioration de la sécurité routière;

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal a déjà exprimé par le passé au gouvernement du Québec les demandes suivantes liées à la sécurité routière au Québec : - réduction de 50 km/h à 40 km/h dans les rues locales à l'exception des artères – contrôle de l'usage du téléphone cellulaire au volant – création d'un Bureau de la sécurité routière – mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, spécifiquement adaptées au contexte urbain;

**ATTENDU QUE**, nous sommes convaincus que la mise en place des mesures précitées aurait un effet significatif sur notre bilan routier.

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Séance spéciale du 2 avril 2007

Que le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est demande au gouvernement du Québec d'assumer le leadership nécessaire et qu'il donne suite aux demandes de la Ville de Montréal afin d'atteindre les objectifs de réduction marquée du nombre d'accidents sur le territoire de Montréal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 16<sup>IÈME</sup> JOUR D'AVRIL 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 16 avril 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
16 AVRIL 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Était absent :**

Monsieur André Billette, directeur général

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 30 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200704059**  
Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 16 avril 2007  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,  
c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril  
2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704060**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2007 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2007 à 19 h à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704061**

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 2 avril 2007 à 19 h  
(3.2)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 2 avril 2007 à 19 h à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704062**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 20 mars au 16 avril 2007  
(4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 20 mars au 16 avril 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704063**

Nommer monsieur Alain Dion comme maire suppléant pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2007  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la bonne et saine gouvernance de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer monsieur Alain Dion comme maire suppléant pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704064**

Adopter le règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est  
(5.2)

**CONSIDÉRANT**, les articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT**, la nécessité pour la Ville de Montréal-Est de se doter d'un tel règlement;

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance spéciale du 6 mars 2007 à 17 h;

**CONSIDÉRANT**, que le premier projet de règlement a été présenté à la séance du 19 mars 2007;

**CONSIDÉRANT**, l'assemblée publique de consultation tenue

le 16 avril 2007 à 19 h;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est, le Règlement R717-1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704065**

Adopter le règlement R14-113 décrétant la réhabilitation de l'avenue Broadway, entre la rue Sherbrooke et la rue Cherrier, et un emprunt à long terme de 1 570 000 \$ à cette fin (5.3)

**CONSIDÉRANT**, la nécessité pour la Ville de Montréal-Est de faire lesdits travaux dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est tenue le 19 février 2007;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de continuer le processus comprenant plusieurs étapes afin d'arriver à l'approbation finale par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Règlement R14-113 décrétant la réhabilitation de l'avenue Broadway, entre la rue Sherbrooke et la rue Cherrier, et un emprunt à long terme de 1 570 000 \$ à cette fin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704066**

Autoriser l'achat d'un quatuor de golf au montant de 700,00 \$ pour la participation du conseil municipal au Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île qui aura lieu le 27 juin 2007 (5.4)

**CONSIDÉRANT**, la tenue du Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île qui aura lieu le mercredi 27 juin 2007;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser l'achat d'un quatuor de golf au montant de 700,00 \$ pour la participation du conseil municipal au Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Les profits générés par cette journée seront versés à la Fondation de la Pointe-de-l'Île, un organisme au service des jeunes de notre territoire. Le chèque devra être émis à l'ordre de la Fondation de la Pointe-de-l'Île, au soin de madame Micheline Robert, 550, 53<sup>e</sup> avenue, Montréal, H1A 2T7.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704067**

Autoriser la création et la dotation d'un poste de bibliothécaire (ne), groupe de traitement 7, à la Division de la bibliothèque (5.5)

**CONSIDÉRANT**, que ce poste est prévu au budget 2007;

**CONSIDÉRANT**, le besoin de relève à moyen terme à la bibliothèque;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la création et la dotation d'un poste de bibliothécaire (ne), groupe de traitement 7, à la Division de la bibliothèque.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704068**

Autoriser la modification de l'horaire de travail de madame Pierrette Laporte, agente de bureau principale à la Direction des services administratifs

**CONSIDÉRANT**, tous les crédits de vacances, de mobiles et de maladie de madame Pierrette Laporte;

**CONSIDÉRANT**, que madame Laporte partira à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2008 et qu'elle désire épuiser tous ses crédits avant son départ;



(5.6)

**CONSIDÉRANT**, qu'elle désire assurer sa relève;

**CONSIDÉRANT**, qu'une lettre d'entente sera signée par la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) à cet effet;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser que l'horaire de travail de madame Pierrette Laporte soit modifié à trois jours par semaine et que les jours d'absences soient compensés par ses crédits de vacances, de mobiles et de maladie pour la période du 30 avril 2007 au 30 avril 2008.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704069**

Nommer les membres du comité d'orientation des négociations de la convention collective des cols blancs : monsieur Yvon Labrosse et/ou son représentant, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, madame Carole Michelin, monsieur Louis Lemay et Me Gérard Caisse au besoin

(5.7)

**CONSIDÉRANT**, que le comité d'orientation de négociations de la convention collective des cols blancs actuel nommé par le conseil (résolution CM-200610217) est formé de madame Carole Michelin, de monsieur Louis Lemay et de Me Irène Zaïkoff au besoin;

**CONSIDÉRANT**, que Me Gérard Caisse remplace Me Zaïkoff;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer les membres du comité d'orientation des négociations de la convention collective des cols blancs : monsieur Yvon Labrosse et/ou son représentant, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, madame Carole Michelin, monsieur Louis Lemay et Me Gérard Caisse au besoin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704070**

Confirmer la permanence de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau à titre de directeur des services techniques et directeur général adjoint

(5.8)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Jean-Nicolas Thibodeau a été embauché à titre de directeur des services techniques par la résolution du conseil CM-200604091 datée du 18 avril 2006;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Thibodeau a été soumis à une période de probation d'un an;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Thibodeau a été nommé directeur général adjoint par la résolution du conseil CM-200610216 datée du 16 octobre 2006;

**CONSIDÉRANT**, que la période de probation se termine le 18 avril 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Confirmer la permanence de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau à titre de directeur des services techniques et directeur général adjoint.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704071**

Approbation des conditions d'emprunt Ministère des Finances Émission d'obligations de 1 089 000 \$

(5.9)

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal-Est entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements, du décret 1229-2005 et de la résolution CM-2006-03043;

**ATTENDU QUE**, la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 089 000 \$ datée du 9 mai 2007;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

**VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

117 000 \$	4.00000%	2008	122 000 \$	4.00000%	2009
127 000 \$	4.00000%	2010	133 000 \$	4.00000%	2011
590 000 \$	4.10000%	2012			

Prix : 98.69600 Coût réel : 4.44272%

**CIBC MARCHÉS MONDIAUX INC.**

117 000 \$	4.00000%	2008	122 000 \$	4.00000%	2009
127 000 \$	4.00000%	2010	133 000 \$	4.00000%	2011
590 000 \$	4.10000%	2012			

Prix : 98.67500 Coût réel : 4.44879%

**VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. – R.B.C.  
DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

117 000 \$	4.00000%	2008	122 000 \$	4.00000%	2009
127 000 \$	4.00000%	2010	133 000 \$	4.00000%	2011
590 000 \$	4.10000%	2012			

Prix : 98.65600 Coût réel : 4.45428%

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

117 000 \$	4.00000%	2008	122 000 \$	4.00000%	2009
127 000 \$	4.00000%	2010	133 000 \$	4.00000%	2011
590 000 \$	4.10000%	2012			

Prix : 98.61500 Coût réel : 4.46615%

**ÉCHÉANCE MOYENNE : 3 ANS 11 MOIS**

**ATTENDU QUE**, l'offre ci-haut provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 1 089 000 \$ de la Ville de Montréal-Est soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

**QUE** demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** monsieur Yvon Labrosse, maire, et madame Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE**, CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

**ATTENDU QUE**, CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200704072**

Autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à radier les soldes de tout compte de moins de 2,00 \$ sur les comptes de taxes (5.10)

**CONSIDÉRANT**, que plusieurs montants sont inférieurs à 1,00 \$;

**CONSIDÉRANT**, que le coût de gérance est plus élevé que l'annulation desdits montants;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à radier les soldes de tout compte de moins de 2,00 \$ sur les comptes de taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704073**

Autoriser les horaires de travail des employés de bureau de l'hôtel de ville, des employés de la Direction des services administratifs affectés au Centre récréatif Édouard-Rivet, de l'agente de bureau à la Division des travaux publics et des employés à la Division de la bibliothèque, et ce, conformément aux dispositions de la lettre d'entente (5.11)

**CONSIDÉRANT**, que l'article 17.00 - Heures de travail fait partie des négociations en cours entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) et la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que la volonté de la Ville est à l'effet de mettre en vigueur ces nouveaux horaires à compter du 30 avril 2007 et qu'ils seront intégrés à la convention collective à être signée;

**CONSIDÉRANT**, qu'une lettre d'entente sera signée par la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) à cet effet;

**CONSIDÉRANT**, que les employés cadres bénéficient aussi de ces nouveaux horaires de travail;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser les horaires de travail des employés de bureau de l'hôtel de ville, des employés de la Direction des services administratifs affectés au Centre récréatif Édouard-Rivet, de l'agente de bureau à la Division des travaux publics et des employés à la Division de la bibliothèque, et ce, conformément aux dispositions de la lettre d'entente. Les cadres de la Ville de Montréal-Est bénéficient eux aussi de cet horaire de travail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704074**

Accepter la démission produite par monsieur Alain Vaillancourt, surintendant à la Division des travaux publics, à compter du 12 avril 2007 (5.12)

**CONSIDÉRANT**, que le conseil accepte la démission produite par monsieur Alain Vaillancourt, surintendant à la Division des travaux publics, à compter du 12 avril 2007;

**CONSIDÉRANT**, que les services administratifs sont autorisés à lui rembourser les sommes qui lui sont dues, suite à cette démission;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter la démission produite par monsieur Alain Vaillancourt, surintendant à la Division des travaux publics, à compter du 12 avril 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704075**

Résolution de concordance relative à l'émission d'obligations du 9 mai 2007 au montant de 1 089 000 \$ (5.13)

**ATTENDU QUE**, la Ville de Montréal-Est entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1 089 000 \$ en vertu du règlement « Immobilisations 2005 », du décret 1229-2005 et de la résolution du conseil CM-200603043 pour un refinancement de 1 089 000 \$;

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, s'il y a lieu;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1 089 000 \$ :

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 mai 2007;

**QUE** ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

**QUE** CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour les paiements du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles;

**QUE** les intérêts seront payables semi annuellement le 9 novembre et le 9 mai de chaque année;

**QUE** les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

**QUE** les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **Résolution : CM-200704076**

Résolution de courte échéance relative à l'émission d'obligations du 9 mai 2007 au montant de 1 089 000 \$ (5.14)

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 089 000 \$, effectué en vertu des règlements stipulés à l'annexe 1 de la résolution du conseil CM-200603043, la Ville de Montréal-Est doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans à compter du 9 mai 2007; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2013, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt, décret 1229-2005, immobilisations 2005. Chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **Résolution : CM-200704077**

Autoriser une contribution financière de 500,00 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour la tenue de leurs activités annuelles (5.15)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par la Société d'habitation de la sclérose en plaques;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser une contribution financière de 500,00 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour la tenue de leurs activités annuelles.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704078**

Autoriser l'achat d'un autobus Blue Bird TC3000 de 42 passagers chez A. Girardin inc. au coût de 206 839,76 \$, toutes taxes incluses (5.16)

**CONSIDÉRANT**, que suite à l'adoption du Règlement d'emprunt pour le remplacement et l'achat de véhicules et d'équipements (R14-111), l'appel d'offres TP-2007-0003 pour l'achat d'un autobus a été lancé le 12 mars 2007;

**CONSIDÉRANT**, que deux soumissionnaires ont déposé une offre, soit Autobus Thomas inc., pour un montant de 223 911,75 \$, et A. Girardin inc., pour un montant de 206 839,76 \$;

**CONSIDÉRANT**, que A. Girardin est le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat lui est donc accordé;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser l'achat d'un autobus Blue Bird TC3000 de 42 passagers chez A. Girardin inc. au coût de 206 839,76 \$, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704079**

Autoriser l'achat de deux camionnettes de type Ranger 2007, chez Fortier Auto (Montréal) Ltée au coût de 23 920,26 \$ chacune (5.18)

**CONSIDÉRANT**, que suite à l'adoption du Règlement d'emprunt pour le remplacement et l'achat de véhicules et d'équipements (R14-111), l'appel d'offres TP-2007-0004 pour l'achat de camionnettes de type Ranger 2007 a été lancé;

**CONSIDÉRANT**, que le seul soumissionnaire étant Fortier Auto (Montréal) Ltée, le contrat lui est donc octroyé;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser l'achat de deux camionnettes de type Ranger 2007, chez Fortier Auto (Montréal) Ltée au coût de 23 920,26 \$ chacune.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704080**

Accepter une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment détaché de douze (12) mètres de hauteur au lieu des huit (8) mètres réglementaires, et comportant sept (7) logements plus un supplémentaire au sous-sol, au lieu des six (6) logements réglementaires plus un au sous-sol, au 51, avenue Laurendeau, à Montréal-Est (5.19)

**CONSIDÉRANT**, la demande de dérogation mineure qui a été présentée;

**CONSIDÉRANT**, que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT**, que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ladite demande;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment détaché de douze (12) mètres de hauteur au lieu des huit (8) mètres réglementaires, et comportant sept (7) logements plus un supplémentaire au sous-sol, au lieu des six (6) logements réglementaires plus un au sous-sol, au 51, avenue Laurendeau, à Montréal-Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704081**

Accepter la somme de 3 000,00 \$ comme compensation financière afin d'être exempté de maintenir trois (3) unités de stationnement pour le projet de construction situé au 51, avenue Laurendeau (5.20)

**CONSIDÉRANT**, la demande de dérogation mineure qui a été présentée;

**CONSIDÉRANT**, que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT**, que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ladite demande;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter la somme de 3 000,00 \$ comme compensation financière afin d'être exempté de maintenir trois (3) unités de stationnement pour le projet de construction situé au 51, avenue Laurendeau.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704082**

Accepter une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal, d'une largeur de 6,7 mètres au lieu de 4,88 mètres (demi-largeur du bâtiment principal) et d'une profondeur de 11,58 mètres au lieu de 10,37 mètres (profondeur du bâtiment principal) et d'une superficie de 77,7 mètres carrés au lieu de 48,5 mètres carrés (demi-superficie du bâtiment principal), au 1A, avenue Richard, à Montréal-Est (5.21)

**CONSIDÉRANT**, la demande de dérogation mineure qui a été présentée;

**CONSIDÉRANT**, que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT**, que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ladite demande;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal, d'une largeur de 6,7 mètres au lieu de 4,88 mètres (demi-largeur du bâtiment principal) et d'une profondeur de 11,58 mètres au lieu de 10,37 mètres (profondeur du bâtiment principal) et d'une superficie de 77,7 mètres carrés au lieu de 48,5 mètres carrés (demi-superficie du bâtiment principal), au 1A, avenue Richard, à Montréal-Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704083**

Mandater le directeur des communications et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, afin de procéder à des élections pour combler des postes au sein du comité exécutif de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est (5.22)

**CONSIDÉRANT**, la mise en tutelle de l'Association du hockey mineur de la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, les nombreux événements qui se sont produits lors de la saison 2006-2007;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de tenir des élections afin de combler certains postes et revoir avec le nouvel exécutif les différentes ententes entre la Ville de Montréal-Est et cette association;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Mandater le directeur des communications et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, afin de procéder à des élections pour combler des postes au sein du comité exécutif de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704084**

Autoriser l'achat de deux chaudières à l'eau chaude pour remplacer les chaudières en place au Centre récréatif Édouard-Rivet chez la compagnie Les contrôles Méthot, pour un montant de 85 110,42 \$, toutes taxes incluses (5.23)

**CONSIDÉRANT**, qu'il faut remplacer les chaudières au Centre récréatif Édouard-Rivet;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu deux soumissionnaires conformes suite à un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT**, que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Les contrôles Méthot;

**CONSIDÉRANT**, que nous avons reçu de la part du ministère des Affaires municipales et des Régions une autorisation de principe pour le versement d'une aide maximale équivalant à 48,54% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 215 603 \$;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**



**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser l'achat de deux chaudières à l'eau chaude pour remplacer les chaudières en place au Centre récréatif Édouard-Rivet chez la compagnie Les contrôles Méthot, pour un montant de 85 110,42 \$, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200704085**

Autoriser l'octroi du contrat au Groupe Centco inc. pour les travaux de conversion du système de chauffage à la vapeur du Centre récréatif Édouard-Rivet par un système à l'eau chaude pour un montant de 98 737,68 \$, toutes taxes incluses (5.24)

**CONSIDÉRANT**, qu'il faut faire la conversion du système de chauffage à la vapeur du Centre récréatif Édouard-Rivet pour un système à eau chaude (installation et mise en service des nouvelles chaudières);

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu trois soumissionnaires conformes suite à un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT**, que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Groupe Centco inc.;

**CONSIDÉRANT**, que nous avons reçu de la part du ministère des Affaires municipales et des Régions une autorisation de principe pour le versement d'une aide maximale équivalant à 48,54% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 215 603 \$;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser l'octroi du contrat au Groupe Centco inc. pour les travaux de conversion du système de chauffage à la vapeur du Centre récréatif Édouard-Rivet par un système à l'eau chaude pour un montant de 98 737,68 \$, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 22<sup>IÈME</sup> JOUR DE MAI 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 22 mai 2006 à 19 h à la salle de conférence de la bibliothèque  
de l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 MAI 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

M. André Billette, directeur général  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 20 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200705086**  
Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 22 mai 2007  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2007 à  
19 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705087**  
Adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le  
16 avril 2007 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*  
(L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
municipal tenue le 16 avril 2007, à 19 h, à l'hôtel de ville de  
Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705088**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 17 avril au 22 mai 2007  
(4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 17 avril au 22 mai 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705089**

Confirmer la permanence de monsieur Jacques Juneau à titre de contremaître à la Division des travaux publics à compter du 13 juin 2006  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Jacques Juneau a été nommé le 13 juin 2006;

**CONSIDÉRANT**, les discussions des membres du conseil municipal sur ce point;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Madame la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Confirmer la permanence de monsieur Jacques Juneau à titre de contremaître à la Division des travaux publics à compter du 13 juin 2006.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705090**

Accorder une aide financière de 200,00 \$ à l'Ordre des Filles d'Isabelle, cercle Jean XXIII (1018) afin de les aider à défrayer le coût de l'autobus pour le pèlerinage annuel au Cap-de-la-Madeleine  
(5.2)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par l'Ordre des Filles d'Isabelle;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une aide financière de 200,00 \$ à l'Ordre des Filles d'Isabelle, Cercle Jean XXIII (1018) afin de les aider à défrayer le coût de l'autobus pour le pèlerinage annuel au Cap-de-la-Madeleine. Le chèque doit être fait à l'ordre de madame Nicole Rivest, régente, au 227, rue Iberville, Repentigny, J6A 1Z5.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705091**

Octroyer le contrat à Service d'arbres Martin inc. pour l'entretien des arbres, tel que l'élagage, l'abattage et le déchiquetage de souches  
(5.3)

**CONSIDÉRANT**, la demande de soumissions par invitation faite au mois de mars 2007;

**CONSIDÉRANT**, que Service d'arbres Martin inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Octroyer le contrat à Service d'arbres Martin inc. pour l'entretien des arbres tel que l'élagage, l'abattage et le déchiquetage de souches.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705092**

Octroyer le contrat à Les Serres Agathe et Yves Vaillancourt pour la fourniture de fleurs annuelles pour la saison 2007 au coût de 12 454,46 \$  
(5.4)

**CONSIDÉRANT**, la demande de soumissions par invitation faite au mois de janvier 2007;

**CONSIDÉRANT**, que l'entreprise Les Serres Agathe et Yves Vaillancourt a été le seul soumissionnaire;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Octroyer le contrat à Les Serres Agathe et Yves Vaillancourt pour la fourniture de fleurs annuelles pour la saison 2007 au coût de 12 454,46 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705093**

Autoriser la participation de monsieur Louis Lemay, chef de division – Ressources humaines, au Congrès 2007 des gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec et une dépense de 938,20 \$ à cet effet  
(5.5)

**CONSIDÉRANT**, le Congrès 2007 des gestionnaires en ressources humaines des municipalités;

**CONSIDÉRANT**, qu'un tel évènement constitue un lieu privilégié d'échanges de connaissances et de réseautage;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la participation de monsieur Louis Lemay, chef de division – ressources humaines, au congrès 2007 des gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec et une dépense de 938,20 \$ à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705094**

Accorder une contribution financière de 200,00 \$ à la Table de concertation des aînés de P.A.T./M.E. pour la tenue de la deuxième édition du Bal des aînés qui aura lieu le 30 septembre 2007  
(5.6)

**CONSIDÉRANT**, la demande adressée à monsieur le maire Yvon Labrosse;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 200,00 \$ à la Table de concertation des aînés de P.A.T./M.E. pour la tenue de la deuxième édition du Bal des aînés qui aura lieu le 30 septembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705095**

Modifier la résolution CM-200703049 « Autoriser la participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) dans la ville de Québec les 10, 11 et 12 mai 2007 » quant au budget concernant la participation des conseillers municipaux aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec dans la ville de Québec afin de ne pas inclure les dépenses des conjoints des conseillers  
(5.7)

**CONSIDÉRANT**, les nouvelles règles concernant les dépenses des conseillers municipaux et de leurs conjoints, suite au jugement Parenteau c. Bourbonnais;

**CONSIDÉRANT**, qu'une réflexion à ce sujet a été faite par le conseil municipal;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Modifier la résolution CM-200703049 « Autoriser la participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) dans la ville de Québec les 10, 11 et 12 mai 2007 » quant au budget concernant la participation des conseillers municipaux aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec dans la ville de Québec afin de ne pas inclure les dépenses des conjoints des conseillers.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705096**

Prendre acte du dépôt des activités financières et des états des résultats du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2007  
(5.8)

**CONSIDÉRANT**, l'obligation faite aux municipalités de présenter de tels rapports;

**CONSIDÉRANT**, la saine administration de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Prendre acte du dépôt des activités financières et des états des résultats du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705097**

Autoriser le directeur des communications et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, à poser la candidature de la Ville de Montréal-Est comme ville hôtesse du Tournoi annuel de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique, secteur Québec, en 2010 (5.9)

**CONSIDÉRANT**, que les employés cols bleus de la Ville de Montréal-Est participaient au tournoi de l'ATPA à tous les ans avant la fusion et qu'ils ont renoué avec cette tradition en 2007;

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire en 2010;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le directeur des communications et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, à poser la candidature de la Ville de Montréal-Est comme ville hôtesse du Tournoi annuel de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique, secteur Québec, en 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705098**

Invalider la résolution CM-200704066 « Autoriser l'achat d'un quatuor de golf au montant de 700,00 \$ pour la participation du conseil municipal au Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île qui aura lieu le 27 juin 2007 » (5.10)

**CONSIDÉRANT**, qu'une réflexion a été faite à ce sujet par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT**, les implications découlant du jugement Parenteau c. Bourbonnais;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Invalider la résolution CM-200704066 « Autoriser l'achat d'un quatuor de golf au montant de 700,00 \$ pour la participation du conseil municipal au Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île qui aura lieu le 27 juin 2007 ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705099**

Modifier la résolution CM-200704039 « Autoriser l'achat de 12 billets totalisant 1200,00 \$ pour une soirée de dégustation de homards au profits des petits déjeuners de l'Est et autres organismes à but non lucratif organisée par le supermarché Gérard Leblanc inc. le 19 mai 2007 » en achetant deux billets seulement (5.11)

**CONSIDÉRANT**, qu'une réflexion a été faite par le conseil municipal concernant certaines dépenses des élus;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Modifier la résolution CM-200704039 « Autoriser l'achat de 12 billets totalisant 1200,00 \$ pour une soirée de dégustation de homards au profit des petits déjeuners de l'Est et autres organismes à but non lucratif organisée par le supermarché Gérard Leblanc inc. le 19 mai 2007 » en achetant deux billets seulement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705100**

Confirmer la permanence de monsieur Gaëtan Bellavance à titre de trésorier adjoint à la Direction des services administratifs à compter du 27 novembre 2006 (5.12)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Gaëtan Bellavance a été embauché à titre de trésorier adjoint le 27 novembre 2006 (résolution CM-200611247);

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Bellavance a été soumis à une période de probation de six mois et que cette période se termine le 27 mai 2007;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Confirmer la permanence de monsieur Gaëtan Bellavance à titre de trésorier adjoint à la Direction des services administratifs à compter du 27 novembre 2006.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705101**

Octroyer le contrat à Construction DJL inc. pour la réfection de plus ou moins 1400 mètres carrés de rue sur Place Marien au coût de 25 868,00 \$, taxes en sus (5.13)

**CONSIDÉRANT**, la demande de soumissions par invitation faite pour la réfection de plus ou moins 1400 mètres carrés de rue sur la Place Marien;

**CONSIDÉRANT**, que Construction DJL inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Octroyer le contrat à Construction DJL inc. pour la réfection de plus ou moins 1400 mètres carrés de rue sur Place Marien au coût de 25 868,00 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705102**

Autoriser l'engagement de deux cadets du Service de police de la Ville de Montréal pour une période 12 semaines et débutant la première semaine de juin au coût de 15 000,00 \$ (5.14)

**CONSIDÉRANT**, que suite à une rencontre de la Commission de la sécurité publique, il a été suggéré d'engager deux cadets pour la période estivale;

**CONSIDÉRANT**, que les cadets travailleront trente-cinq heures par semaine, du mercredi au dimanche;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser l'engagement de deux cadets du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 12 semaines et débutant la première semaine de juin au coût de 15 000,00 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705103**

Adopter le Règlement concernant le recensement des citoyens de la Ville de Montréal-Est, le Règlement R14-114 (5.15)

**CONSIDÉRANT**, la possibilité qu'offre la Loi sur les cités et villes aux municipalités qui le désirent de tenir un recensement à des fins municipales;

**CONSIDÉRANT**, qu'il peut être opportun pour la Ville de faire un tel recensement afin d'avoir des données sociodémographiques à jour;

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance du 6 mars 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Règlement concernant le recensement des citoyens de la Ville de Montréal-Est, le Règlement R14-114.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 28<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUIN 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 28 mai 2007 à 16 h au 5<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
28 MAI 2007  
16 H**

**Étaient présents :**

M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Étaient absents :**

Monsieur André Billette, directeur général  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** aucune

---

Ouverture de la séance à 16 h

---

**Résolution : CM-200705104**  
Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 28 mai 2007 à 16 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 mai 2007 à  
16h00.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705105**  
Changer officiellement la dénomination  
de la bibliothèque de Montréal-Est  
pour la nommer « Bibliothèque  
Micheline-Gagnon »  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, la résolution CM-200702015, laquelle  
autorisait monsieur Daniel Fournier, directeur des  
communications, à effectuer les démarches nécessaires afin de  
changer le nom de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT**, que madame Micheline Gagnon a été la  
première femme à faire partie du conseil municipal de la Ville de  
Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que madame Micheline Gagnon a été  
conseillère municipale pendant seize ans;

**CONSIDÉRANT**, que madame Micheline Gagnon pilotait tous  
les dossiers à caractère social et communautaire;



Séance spéciale du 28 mai 2007

**CONSIDÉRANT**, que madame Micheline Gagnon a toujours été à l'avant plan dans les projets relatifs à l'éducation, aux arts et à la culture;

**CONSIDÉRANT**, que le 1<sup>er</sup> février 2006, cette dame nous a quittés;

**CONSIDÉRANT**, que le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est désire associer son nom à sa bibliothèque;

**CONSIDÉRANT**, que ce faisant, madame Micheline Gagnon restera toujours présente et près de la population de sa ville;

**Il est proposé par M. le maire Yvon Labrosse,**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De changer officiellement le nom de la bibliothèque de Montréal-Est pour la nommer « Bibliothèque Micheline-Gagnon ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200705106**

Adopter la « Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent »; autoriser le dépôt de la « Déclaration » et une copie de la présente résolution à l'assemblée annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour appui; autoriser le dépôt de la « Déclaration » et une copie de la présente résolution municipale auprès des représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec et transmettre une copie de la présente résolution au représentant du comité technique créé par le Forum des maires des villes riveraines au fleuve Saint-Laurent (5.2)

**CONSIDÉRANT**, l'importance du fleuve Saint-Laurent pour la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, les multiples usages en lien avec la présence du fleuve Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT**, notre volonté de maintenir ces usages pour le bénéfice et le bien-être de nos citoyens;

**CONSIDÉRANT**, l'importance pour les maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent, de se regrouper et de se mobiliser en relation avec les défis et enjeux de ce majestueux fleuve;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la « Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent »; autoriser le dépôt de la « Déclaration » et une copie de la présente résolution à l'assemblée annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour appui; autoriser le dépôt de la « Déclaration » et une copie de la présente résolution municipale auprès des représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec et transmettre une copie de la présente résolution au représentant du comité technique créé par le Forum des maires des villes riveraines au fleuve Saint-Laurent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 18<sup>IÈME</sup> JOUR DE JUIN 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 18 juin 2007 à la salle de conférence de la bibliothèque Micheline-Gagnon  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
18 JUIN 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Était absent :**

M. André Billette, directeur général

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 25 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200706107**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 18 juin 2007 tel que  
modifié par l'ajout du point 5.11.  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2007 tel  
que modifié par l'ajout du point 5.11.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706108**

Adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le  
22 mai 2007, à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes  
(L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
municipal tenue le 22 mai 2007, à 19 h, à l'hôtel de ville de  
Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706109**

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 28 mai 2007 à 16 h (3.2)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 28 mai 2007, à 16 h, à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706110**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 23 mai au 18 juin 2007 (4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 23 mai au 18 juin 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706111**

Accorder une contribution financière de 500,00 \$ au « Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est » (5.1)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par l'organisme;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 500,00 \$ au « Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706112**

Accepter l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement au traitement des avis de mutation à la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (5.2)

**CONSIDÉRANT**, que le territoire de la Ville de Montréal-Est fait partie du territoire de l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaine agglomérations, L.Q. 2004, chapitre 29 (la « Loi 75 »);

**CONSIDÉRANT**, que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « Ministère ») transmet aux municipalités sur le territoire de laquelle une mutation se produit copie des actes au long et les rapports des données d'inscription ainsi que les avis de modification du rôle, ainsi que les documents y afférents (ci-après collectivement nommées les « Avis »);

**CONSIDÉRANT**, qu'une municipalité peut désigner un mandataire pour les fins de recevoir les Avis transmis par le Ministère, par le biais de formulaires joints à la présente entente à titre d'annexe A;

**CONSIDÉRANT**, que la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (la « Direction de l'évaluation foncière ») reçoit et traite les avis de mutation pour le territoire de la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT**, que à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, en vertu du premier paragraphe de l'article 19 de la Loi 75, l'évaluation municipale, incluant la confection des rôles d'évaluation foncière, est une compétence d'agglomération;

**CONSIDÉRANT**, que la Direction de l'évaluation foncière et le Service des finances, division de l'imposition se partagent présentement à part égale les frais imposés par le Ministère pour la transmission des Avis, lesquels frais sont en date des présentes de quatre dollars (4,00 \$) par acte de mutation;

**CONSIDÉRANT**, qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Montréal-Est que cette dernière délègue à la Direction de l'évaluation foncière la réception et le traitement des avis de mutation et tout autre document transmis par le Ministère relatif aux mutations;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement au traitement des avis de mutation à la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706113**

Reporter l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision administratives à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10 (5.3)

**CONSIDÉRANT**, que la Loi sur la fiscalité municipale prévoit, à l'article 138.3, que toute demande de révision déposée avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle, doit faire l'objet d'une réponse par l'évaluateur au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre suivant. Ainsi, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, toute demande de révision déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2007, doit faire l'objet d'une réponse de la part de l'évaluateur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007;

**CONSIDÉRANT**, le volume de demandes de révision déposées à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10, il convient de soumettre au Conseil d'agglomération une demande de report partiel pour la transmission de la réponse de l'évaluateur à une demande déposée avant le 1<sup>er</sup> mai;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Reporter l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision administratives à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706114**

Accorder une contribution financière additionnelle de 300,00 \$ à la Table de concertation des aînés de P.A.T./M.E. pour la tenue de la deuxième édition du Bal des aînés qui aura lieu le 30 septembre 2007 (5.4)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par l'organisme;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière additionnelle de 300,00 \$ à la Table de concertation des aînés de P.A.T./M.E. pour la tenue de la deuxième édition du Bal des aînés qui aura lieu le 30 septembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706115**

Accepter l'offre de services faite par Me André Lesage, notaire, afin de recevoir lorsque nécessaire des mandats pour des transactions immobilières ou tout autre mandat jugé nécessaire et accorder un crédit de 5000,00 \$ avant taxes et débours pour ces mandats. (5.5)

**CONSIDÉRANT**, que lorsque la Ville de Montréal-Est est partie prenante à des actes translatifs de propriété en matière immobilière, il lui faut requérir les services d'un notaire;

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est a reçu une offre de service de Me André Lesage, notaire et ancien greffier de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter l'offre de services faite par Me André Lesage, notaire, afin de recevoir lorsque nécessaire des mandats pour des transactions immobilières ou tout autre mandat jugé nécessaire et accorder un crédit de 5000,00 \$ avant taxes et débours pour ces mandats.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706116**

Avis de motion – Règlement sur les nuisances et le bon ordre – Règlement no 739 (5.6)

**AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller Roger Lachapelle donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un amendement au Règlement sur les nuisances et le bon ordre pour y ajouter :

**« Article 25B - GISANT OU FLÂNANT IVRE**

Se trouvant ou ayant été trouvé gisant ou flânant ivre sur une voie ou place publique ou dans tout autre endroit de la Ville de Montréal-Est ».

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le Règlement a été remis aux élus, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le Règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706117**

Adopter une résolution de félicitations pour l'escouade d'exercice militaire de l'Escadron 4 de Maisonneuve de Montréal-Est pour avoir remporté la première place aux finales des compétitions d'exercice militaire et de musique – Québec et Vallée de l'Outaouais – Éditions 2007 (5.7)

**CONSIDÉRANT**, la performance de l'escouade d'exercice militaire de l'Escadron 4 de Maisonneuve de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de souligner cette victoire;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter une résolution de félicitations pour l'escouade d'exercice militaire de l'Escadron 4 de Maisonneuve de Montréal-Est pour avoir remporté la première place aux finales des compétitions d'exercice militaire et de musique - Québec et Vallée de l'Outaouais - Éditions 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706118**

Recommander la nomination permanente de madame Marie-Claude Bonnasserre au poste d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs, rétroactivement au 15 janvier 2007, tel qu'indiqué à l'article 6.03 c) de la convention collective (5.8)

**CONSIDÉRANT**, que madame Marie-Claude Bonnasserre a été nommée le 15 janvier 2007;

**CONSIDÉRANT**, que la période d'essai de madame Bonnasserre se terminera le 15 juillet 2007;

**CONSIDÉRANT**, l'évaluation positive de madame Bonnasserre;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Recommander la nomination permanente de madame Marie-Claude Bonnasserre au poste d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs, rétroactivement au 15 janvier 2007, tel qu'indiqué à l'article 6.03 c) de la convention collective.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706119**

Approuver le dépôt du mémoire sur le projet de mise en valeur du site Contrecoeur à l'Office de consultation publique de Montréal (5.9)

**CONSIDÉRANT**, les consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal;

**CONSIDÉRANT**, le projet de mise en valeur du site Contrecoeur;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu pour la Ville de Montréal-Est de déposer un mémoire pour faire valoir son point de vue sur le sujet;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver le dépôt du mémoire sur le projet de mise en valeur du site Contrecoeur à l'Office de consultation publique de Montréal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706120**

Nommer madame Julie Doucette à titre de bibliothécaienne à la Direction des services administratifs, Division de la bibliothèque (5.10)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu affichage de poste du 29 mai au 5 juin 2007;

**CONSIDÉRANT**, qu'une seule employée a posé sa candidature, soit madame Julie Doucette;

**CONSIDÉRANT**, que madame Doucette répond aux exigences du poste;

**CONSIDÉRANT**, que madame Doucette aura une période de probation de six mois;

Séance ordinaire du 18 juin 2007

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer madame Julie Doucette à titre de bibliotechnicienne, groupe 7, à la Direction des services administratifs, Division de la bibliothèque.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706121**

Accorder une contribution financière de 700,00 \$ à madame Marlène Beaudet dans le cadre de la marche de 60 km du Week-end pour vaincre le cancer du sein (5.11)

**CONSIDÉRANT**, la demande adressée à monsieur le maire Yvon Labrosse;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major,**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 700,00 \$ à madame Marlène Beaudet dans le cadre de la marche de 60 km du Week-end pour vaincre le cancer du sein.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 16<sup>IÈME</sup> JOUR DE JUILLET 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CGA  
Directrice générale adjointe et trésorière  
Pour : Marcel Minville, greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 28 juin 2007 à 17 h au 5<sup>ième</sup> étage de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
28 JUIN 2006  
17 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

Mme Monique Major, conseillère – district 2  
M. André Billette, directeur général

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes : 1 personne**

---

Ouverture de la séance à 17 h

---

**Résolution : CM-200706122**  
Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 28 juin 2007 à 17 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 juin 2007 à  
17 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200706123**  
Avis de motion – Règlement sur le  
zonage - Modifications à l'effet de  
modifier les limites de la zone 9, pour  
créer la nouvelle zone 9.1  
(5.1)

**AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller Gérard Blais donne avis de motion de la  
présentation lors d'une prochaine séance du conseil de la  
modification à apporter au Règlement de zonage numéro 713,  
en modifiant les limites de la zone 9, pour créer la nouvelle zone  
9.1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---



**Résolution : CM-200706124**

Avis de motion – Règlement de régie générale – Modifications à l'effet d'ajouter une nouvelle phrase modifiant l'article 1.5.30 de manière à se lire comme suit : « L'article 1.5.30 ne s'applique pas à la zone 9.1 du Règlement 713 »  
(5.2)

**Résolution : CM-200706125**

Autoriser le maire et le greffier de la Ville de Montréal-Est à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec la société de professionnels de la santé en devenir, formée par les médecins Steve Graham, France Brouillette, Pierre Leroux et Louis-Georges Perreault et al. pour la location d'espaces à bureau à l'hôtel de ville  
(5.3)

**Résolution : CM-200706126**

Confier à la Ville de Dollard-des-Ormeaux le mandat de procéder à un appel d'offres public pour la collecte sélective de matières secondaires récupérables dans la Ville de Montréal-Est et autoriser ladite Ville de Dollard-des-Ormeaux à agir comme coordonnateur de ce projet  
(5.4)

**AVIS DE MOTION :**

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil de la modification à apporter au Règlement de régie générale numéro 712 en modifiant l'article 1.5.30 de manière à se lire comme suit : « L'article 1.5.30 ne s'applique pas à la zone 9.1 du Règlement 713 ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**CONSIDÉRANT**, que l'hôtel de ville de Montréal-Est dispose de locaux à louer;

**CONSIDÉRANT**, qu'il est intéressant et souhaitable d'attirer des professionnels;

**CONSIDÉRANT**, qu'un groupe de médecins a manifesté son intention de venir s'installer à l'hôtel de Ville;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le maire et le greffier de la Ville de Montréal-Est à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec la société de professionnels de la santé en devenir, formée par les médecins Steve Graham, France Brouillette, Pierre Leroux et Louis-Georges Perreault et al. pour la location d'espaces à bureau à l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est est actuellement desservie par le contrat « Collecte sélective des matières recyclables 2003-2008 » de l'ancien arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est qui prend fin le 28 mars 2008;

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est a la responsabilité d'assurer la collecte et le transport de la matière recyclable, le site de traitement étant une compétence d'agglomération;

**CONSIDÉRANT**, que l'opportunité de se joindre à une entente intermunicipale est prévue dans la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT**, que l'appel d'offres prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce qui aura pour effet de prolonger le contrat actuel jusqu'à cette date;

**CONSIDÉRANT**, que dans le but d'atteindre les objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Ville aura avantage à revoir son programme de collecte sélective et de prévoir des dispositions à même l'appel d'offres;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Confier à la Ville de Dollard-des-Ormeaux le mandat de procéder à un appel d'offres public pour la collecte sélective de matières secondaires récupérables dans la Ville de Montréal-Est et autoriser ladite Ville de Dollard-des-Ormeaux à agir comme coordonnateur de ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Séance spéciale du 28 juin 2007  
Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 16<sup>IÈME</sup> JOUR DE JUILLET 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CGA  
Directrice générale adjointe et trésorière  
Pour : Marcel Minville, greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 16 juillet 2007 au 5<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
16 JUILLET 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Étaient absents :**

M. Gérard Blais, conseiller – district 6  
M. André Billette, directeur général  
M. Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques

**Nombre de personnes présentes :** environ 25 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200707127**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 16 juillet 2007  
(2.1)

M. le conseiller Robert Coutu demande d'ajouter un point à  
l'ordre du jour.

M. le Maire s'objecte et demande le vote sur l'ajout.

M. le conseiller Alain Dion, Mme la conseillère  
Monique Major, Mme la conseillère Sylvie Dauphinais et  
M. le maire Yvon Labrosse votent contre.

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.  
C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet  
2007 à 19 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707128**  
Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2007 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu, Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2007, à 19 h, à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707129**  
Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 28 juin 2007 à 17 h  
(3.2)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu, Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 28 juin 2007, à 17 h, à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707130**  
Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 19 juin au 16 juillet 2007  
(4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 19 juin au 16 juillet 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707131**  
Adopter le Règlement numéro 739-4 modifiant le Règlement numéro 739 sur les nuisances et le bon ordre  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet de règlement numéro 739-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 739 concernant les nuisances et le bon ordre »;

**CONSIDÉRANT**, qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2007 (CM-200706116);

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Règlement numéro 739-4 modifiant le Règlement numéro 739 sur les nuisances et le bon ordre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707132**  
Avis de motion – Adopter de nouveau le Règlement numéro 491  
(5.2)

**AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller Roger Lachapelle donne avis de motion que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour adopter de nouveau, le Règlement numéro 491 « Règlement établissant de nouvelles pénalités et abrogeant les anciennes pénalités prévues aux divers règlements municipaux ».

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le Règlement a été remis aux élus, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le Règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707133**

Nommer monsieur Marc Fournier au poste de mécanicien d'appareils motorisés à la Direction des services techniques, Division de la voirie (5.3)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu affichage d'un poste de mécanicien d'appareils motorisés, groupe 16, du 4 au 8 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT**, qu'un seul employé a posé sa candidature, soit monsieur Marc Fournier, auxiliaire - préposé aux travaux généraux;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Marc Fournier répond aux exigences du poste;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET RÉSOLU :**

Nommer monsieur Marc Fournier au poste de mécanicien d'appareils motorisés, groupe 16, à la Direction des services techniques, Division de la voirie, et ce, rétroactivement au 11 décembre 2006.

**Ont voté pour :**

M. le maire Yvon Labrosse  
M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Monique Major  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Robert Coutu

**A voté contre :**

M. le conseiller Roger Lachapelle

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

---

**Résolution : CM-200707134**

Autoriser la Direction des services administratifs à rembourser à monsieur Bernard Pelletier les sommes qui lui sont dues suite à son départ à la retraite (5.4)

**CONSIDÉRANT**, le départ à la retraite de monsieur Bernard Pelletier, préposé aux travaux et à la propreté, à la Direction des services techniques, division de la voirie, le 1<sup>er</sup> juillet 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la Direction des services administratifs soit autorisée à rembourser à monsieur Bernard Pelletier les sommes qui lui sont dues, suite à son départ pour la retraite;

Que le Conseil remercie monsieur Bernard Pelletier de ses loyaux services rendus à la municipalité au cours de ses nombreuses années.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707135**

Accorder une contribution financière de 6000,00 \$ au Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est (5.5)

**CONSIDÉRANT**, la demande adressée à monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, par le Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, la recommandation de monsieur Fournier adressée à madame Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale et communautaire de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 6000,00 \$ au Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est afin de les soutenir dans leurs activités pour l'année 2007-2008. Le chèque doit être fait à l'ordre du Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est et envoyé au soin de madame Isabelle Doin, présidente, 11111, rue Notre-Dame, Montréal-Est, H1B 2V7.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707136**

Accepter l'accréditation du Comité des citoyens et citoyennes de Montréal-Est pour le suivi environnemental de l'entreprise Xstrata Cuivre, affinerie CCR (5.6)

**CONSIDÉRANT**, que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de madame JoAnne Ouellette et monsieur Jacques Pageau, de l'entreprise Xstrata Cuivre, affinerie CCR, datée du 7 juin 2007, concernant l'accréditation du Comité des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, la lettre du directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, recommandant que le Comité des citoyens et citoyennes de Montréal-Est pour le suivi environnemental de l'entreprise Xstrata Cuivre, affinerie CCR, soit accrédité comme organisme de catégorie « C » pour l'année 2007;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accepter, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire, l'accréditation du Comité des citoyens et citoyennes de Montréal-Est pour le suivi environnemental de l'entreprise Xstrata Cuivre, affinerie CCR, comme organisme de catégorie « C » pour l'année 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707137**

Octroyer à Le Groupe Centco inc. le contrat pour la fourniture et l'installation du chemisage de la cheminée du Centre récréatif Édouard-Rivet (5.7)

**CONSIDÉRANT**, la demande de soumissions par invitation préparée par Roche Itée, Groupe-conseil;

**CONSIDÉRANT**, que la plus basse soumission conforme est celle déposée par le soumissionnaire Le Groupe Centco inc.;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Octroyer à Le Groupe Centco inc. le contrat pour la fourniture et l'installation du chemisage de la cheminée du Centre récréatif Édouard-Rivet pour un montant de 62 558,55 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200707138**

Autoriser le directeur des services techniques à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour l'aménagement et la mise aux normes des différentes installations sportives et récréatives de la Ville (5.8)

**ATTENDU**, que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a mis de l'avant un programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

**ATTENDU**, que dans le cadre de ce programme, une enveloppe de 24 millions de dollars par année a été dédiée à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

**ATTENDU**, que les organismes municipaux sont admissibles à ce programme;

**ATTENDU**, que les projets soumis doivent répondre aux besoins du milieu, notamment aux besoins émergeant de la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;

**ATTENDU**, que la Ville de Montréal-Est a l'intention d'aménager et de mettre aux normes certaines de ses installations sportives;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le directeur des services techniques soit autorisé à faire une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour l'aménagement ou le réaménagement des équipements suivants de la Ville de Montréal-Est :

- **Parc Kennedy** : aménagement d'un terrain de soccer, ajout de jeux pour enfants et différents aménagements au

chalet et au parc.

- **Parc des Vétérans** : réfection de la piscine, ajout de jeux d'eau, modernisation des jeux pour enfants et différents aménagements.
- **Parc Marien** : ajout de jeux d'eau, ajout d'une surface de jeu pour hockey quatre-saisons et différents aménagements.
- **Parc Edmond-Robin** : aménagement de jeux pour enfants et différents aménagements.
- **Parc René-Labrosse** : aménagement de jeux pour enfants et différents aménagements.
- **Parc du C.R.É.-R.** : aménagement de jeux pour enfants, réaménagement du terrain de base-ball (clôture, tableau indicateur, gradins, etc.) et différents aménagements.

Que la Ville de Montréal-Est confirme son engagement à payer sa part des coûts et à opérer, entretenir et demeurer propriétaire de ces équipements pour une période d'au moins 10 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 20<sup>IÈME</sup> JOUR D'AOÛT 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CGA  
Directrice générale adjointe et trésorière  
Pour : Marcel Minville, greffier





Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 20 août 2007 au 5<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
20 AOÛT 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

M. André Billette, directeur général  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 35 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200708139**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2007 à 19 h avec les modifications apportées aux points 5.7, 5.8 et 5.10 (2.1)

**CONSIDÉRANT**, la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2007 à 19 h avec les modifications apportées aux points 5.7, 5.8 et 5.10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708140**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juillet 2007 à 19 h (3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juillet 2007, à 19 h, à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708141**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 17 juillet au 20 août 2007  
(4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 17 juillet au 20 août 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708142**

Nommer madame la conseillère Monique Major à titre de mairesse suppléante pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2007  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la bonne et saine gouvernance de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Nommer madame la conseillère Monique Major à titre de mairesse suppléante pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708143**

Adopter la politique administrative relative à l'embauche des étudiants, et ce, à compter de l'année 2008  
(5.2)

**CONSIDÉRANT**, que des étudiants seront engagés seulement pour combler les besoins essentiels exprimés par les services municipaux;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu d'avoir une politique écrite afin d'encadrer ce processus d'embauche;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter, à compter de l'année 2008, la politique administrative relative à l'embauche des étudiants, laquelle se lit comme suit :

QUE des étudiants soient engagés seulement pour combler les besoins essentiels exprimés par les services municipaux;

QUE la saison estivale s'étende du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au vendredi précédant la Fête du travail;

QUE les candidats soient sélectionnés parmi les étudiants domiciliés à Montréal-Est (une preuve de résidence officielle et en vigueur sera exigée au moment de la remise de leur demande d'emploi). Ils doivent être inscrits à temps plein au cégep ou à l'université. Ils devront avoir fréquenté à temps plein le cégep ou l'université à la session précédant le 1<sup>er</sup> mai et être inscrits à temps plein à la session de l'automne suivant;

QUE les étudiants du secondaire, âgés de 16 ans au 1<sup>er</sup> mai de l'année en cours, soient considérés seulement si nos besoins l'exigent;

QUE la période d'inscription soit respectée. Toute candidature reçue après ladite période sera rejetée;

QUE les candidats choisis signent une lettre d'embauche attestant des principales conditions de travail les concernant;

QUE les bottes de sécurité soient remboursées à la fin de l'emploi sur présentation de factures et soient remplacées au besoin seulement;

QU'advenant une pénurie de candidats étudiants pour cause de compétence ou autres, il soit loisible à la Ville de déroger à la présente politique pour faire son recrutement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708144**

Autoriser la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à procéder au lancement d'un appel d'offres et à un contrat assurant la fourniture de gaz naturel et des services de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2012  
(5.3)

**CONSIDÉRANT**, que l'appel d'offres vise l'ensemble des activités de fourniture du gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier;

**CONSIDÉRANT**, que le contrat sera d'une durée déterminée et fixe de cinq ans afin de ne pas interrompre l'approvisionnement requis pour satisfaire les besoins de la Ville et de ses partenaires;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à procéder au lancement d'un appel d'offres et à un contrat assurant la fourniture de gaz naturel et des services de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708145**

Adopter le Règlement numéro 491 intitulé « Règlement établissant de nouvelles pénalités et abrogeant les anciennes pénalités prévues aux divers règlements municipaux »  
(5.4)

**CONSIDÉRANT**, que le Règlement numéro 491 a été adopté le 20 avril 1976;

**CONSIDÉRANT**, que le Règlement 491 a été abrogé le 22 mai 2007 lors de l'adoption du Règlement R14-114 portant sur le recensement des citoyens de la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, qu'il est dans l'intérêt général de la Ville d'amender les pénalités prévues aux divers règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT**, qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juillet 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Règlement numéro 491 intitulé « Règlement établissant de nouvelles pénalités et abrogeant les anciennes pénalités prévues aux divers règlements municipaux ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-2005708146**

Autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente avec l'entreprise Bitumar inc. afin de lui louer un terrain ainsi que de lui donner une servitude de passage  
(5.5)

**CONSIDÉRANT**, que l'usine Bitumar a acquis le terrain vacant situé à l'intersection nord-ouest de l'avenue Lelièvre et de la rue Sainte-Catherine (anciennement Procor) afin d'y construire son siège social et d'y installer son plan d'empaquetage d'asphalte solide;

**CONSIDÉRANT**, qu'afin de réduire l'impact du transport, l'entente précise qu'un accès pour le transport des marchandises sera construit au nord-ouest sur l'emprise du boulevard Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que l'entente prévoit aussi une servitude pour le passage des conduites de raccordement;

**CONSIDÉRANT**, que l'entente précitée aura une durée de 20 ans renouvelable et pourra être modifiée dans le cas où la Ville déciderait de construire le boulevard Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente avec l'entreprise Bitumar inc. afin de lui louer un terrain ainsi que de lui donner une servitude de passage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708147**

Approuver le dépôt du mémoire sur le Plan de transport de Montréal 2007 à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et à la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures

**CONSIDÉRANT**, que le service des infrastructures, transport et environnement de Montréal a déposé le Plan de transport de Montréal 2007;

**CONSIDÉRANT**; que des audiences sont actuellement en cours;

(5.6)

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est déposera un mémoire recommandant à la commission de tenir compte de la réalité industrielle de Montréal-Est et des effets du transport lourd;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver le dépôt du mémoire sur le Plan de transport de Montréal 2007 à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et à la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708148**

Autoriser la location de glace à demi-tarif aux groupes suivants : policiers (PDQ 49), pompiers (caserne 8), résidents de la Ville de Montréal-Est, employés permanents de la Ville de Montréal-Est et le personnel de Sodem travaillant sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, et ce, selon les dispositions applicables  
(5.7)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications et coordonnateur aux services des loisirs et des services communautaires;

**CONSIDÉRANT**; la reconnaissance de la Ville de Montréal-Est à l'égard de ses employés, de ses résidents et de ses partenaires;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la location de glace à demi-tarif aux groupes suivants : policiers (PDQ 49), pompiers (caserne 8), résidents de la Ville de Montréal-Est, employés permanents de la Ville de Montréal-Est et le personnel de Sodem travaillant sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, et ce, selon les dispositions applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708149**

Autoriser la Ville de Montréal-Est à établir le taux horaire des chauffeurs sur appel de l'autocar de la Ville à 17,00 \$ l'heure, et ce, selon les modalités applicables  
(5.8)

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est fera l'acquisition d'un autocar dans le courant du mois de septembre 2007;

**CONSIDÉRANT**, que l'utilisation de cet autocar nécessite l'accréditation de plusieurs chauffeurs sur appel;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de fixer un taux horaire qui tient compte du marché salarial des chauffeurs d'autocars;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la Ville de Montréal-Est à établir le taux horaire des chauffeurs sur appel de l'autocar de la Ville à 17,00 \$ l'heure, et ce, selon les modalités applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708150**

Accorder à l'entreprise Le Groupe Centco inc. le contrat pour les travaux de conversion du système de chauffage à la vapeur par un système de chauffage à eau chaude – Phase II, pour le Centre récréatif Édouard-Rivet, pour la somme de 99 090,92 \$, toutes taxes incluses  
(5.9)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu un appel d'offres sur invitation pour réaliser les travaux de conversion du système de chauffage du Centre récréatif Édouard-Rivet;

**CONSIDÉRANT**, que nous avons reçu trois soumissions conformes;

**CONSIDÉRANT**, que le plus bas soumissionnaire conforme est Le Groupe Centco Inc.;

**Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder à l'entreprise Le Groupe Centco inc. le contrat pour les travaux de conversion du système de chauffage à la vapeur par un système de chauffage à eau chaude – Phase II, pour le Centre récréatif Édouard-Rivet, pour la somme de 99 090,92 \$, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200708151**

Approuver la suspension d'une journée sans solde de monsieur Robert Fortin à la suite des faits reprochés (5.10)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Fortin a été avisé verbalement à trois reprises, en mars 2007, par son contremaître;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Fortin a reçu un avis écrit de la part de son contremaître le 20 avril 2007 l'informant que s'il ne se confirmait pas à la directive reçue il serait passible d'une suspension;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Fortin a de nouveau été avisé verbalement par son contremaître le 17 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Fortin s'est présenté au travail en retard à 19 reprises depuis le 20 avril 2007 et qu'il poinçonne sortie et entrée en même temps à l'heure du dîner;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver la suspension d'une journée sans solde de monsieur Robert Fortin à la suite des faits reprochés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 17<sup>IÈME</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 17 septembre 2007 au 5<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
17 SEPTEMBRE 2007  
À 19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Était absent :**

M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 25 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200709152**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
ordinaire du 17 septembre 2007 à 19 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17  
septembre 2007 à 19 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709153**

Adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le  
20 août 2007 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*  
(L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
municipal tenue le 20 août 2007, à 19 h, à l'hôtel de ville de  
Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---



**Résolution : CM-200709154**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 21 août au 17 septembre 2007 (4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 21 août au 17 septembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709155**

Autoriser le conseil municipal à aviser, par voie de résolution, l'Administration portuaire du Port de Montréal de son intention de se prévaloir de l'option de renouvellement de bail du Parc René-Labrosse pour une durée additionnelle de vingt ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires (5.1)

**CONSIDÉRANT**, le bail intervenu entre la Société du Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est (bail numéro 1466) pour le maintien du Parc René-Labrosse pour une durée s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1989 jusqu'au 31 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT**, que selon les dispositions du paragraphe 4.1 de l'article 1V du bail, l'Administration accordait à la Ville une option de renouvellement de bail pour une période additionnelle de 20 ans;

**CONSIDÉRANT**, que pour se prévaloir de cette option, la Ville doit adresser un préavis à l'Administration d'au moins six (6) mois avant l'expiration du bail. À défaut de préavis, le bail prendra fin le 31 décembre 2008;

**Il est proposé par M. le maire Yvon Labrosse**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser le conseil municipal à aviser, par voie de résolution, l'Administration portuaire du Port de Montréal de son intention de se prévaloir de l'option de renouvellement de bail du Parc René-Labrosse pour une durée additionnelle de vingt ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709156**

Approuver le projet de convention d'amendement de bail, portant le numéro B2378, entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est, visant à modifier la superficie des lieux décrits au bail comme étant une superficie de 32 045 mètres carrés. Autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires (5.2)

**CONSIDÉRANT**, que l'Administration portuaire de Montréal a soumis un amendement au bail pour fins d'exploitation et d'aménagement d'un parc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1989 jusqu'au 31 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT**, qu'une révision du secteur révèle que la superficie de parc est plus grande que celle qui figure au bail initial soit de 27 119 mètres carrés à 29 083,6 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT**, que s'ajoute au bail une superficie de 1 553,4 mètres carrés aux lieux loués, cette superficie étant localisée à l'ouest du parc, à ses limites avec la compagnie Ultramar;

**CONSIDÉRANT**, que la superficie du parc inclut désormais et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007 la superficie couverte par la convention de modification B2260-1 échéant le 30 avril 2007 d'une superficie de 348,8 mètres carrés pour la piste cyclable;

**Il est proposé par M. le maire Yvon Labrosse**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver le projet de convention d'amendement de bail, portant le numéro B2378, entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est, visant à modifier la superficie des lieux décrits au bail comme étant une superficie de 32 045 mètres carrés. Autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709157**

Approuver le projet de convention de modification de bail portant le numéro B2260-1 visant à modifier les lieux décrits au bail, de telle sorte qu'ils soient définis, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et pour le reste de la durée du bail, comme étant d'une superficie de 348,8 mètres carrés. Autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires

**CONSIDÉRANT**, que l'Administration portuaire a soumis une convention de modification de bail (B2260-1);

**CONSIDÉRANT**, que les lieux visés servent à des fins de pistes cyclables et de droit de passage dont le premier bail a été conclu entre la Société du Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 1994 jusqu'au 30 avril 1999, renouvelé par la suite jusqu'au 30 avril 2002 et renouvelé jusqu'au 30 avril 2007;



(5.3)

**CONSIDÉRANT**, que la convention porte sur un amendement à la superficie occupée aux fins du bail concernant la piste cyclable dans le Parc René-Labrosse et plus particulièrement dans le secteur de l'avenue Marien. Pour des raisons de sécurité, l'Administration a installé, il y a quelques années, une clôture le long de sa limite de façon à ce que la piste cyclable ne se rende plus jusqu'à la rue Marien, mais qu'elle emprunte désormais l'avenue Dubé;

**CONSIDÉRANT**, que le trafic lourd circulant sur l'avenue Marien représente des risques pour les cyclistes, d'où cette modification de bail;

**Il est proposé par M. le maire Yvon Labrosse**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver le projet de convention de modification de bail portant le numéro B2260-1 visant à modifier les lieux décrits au bail, de telle sorte qu'ils soient définis, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et pour le reste de la durée du bail, comme étant d'une superficie de 348,8 mètres carrés. Autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709158**

Entériner une contribution financière de 200,00 \$ au Club social des cols bleus de la Ville de Montréal-Est pour l'organisation de tirages de prix de présence lors du tournoi de pêche qui a eu lieu le 15 septembre 2007 à Saint-Zénon  
(5.4)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite au directeur des communications par monsieur Serge Bordeleau, employé des travaux publics;

**CONSIDÉRANT**, l'implication habituelle de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Entériner une contribution financière de 200,00 \$ au Club social des cols bleus de la Ville de Montréal-Est pour l'organisation de tirages de prix de présence lors du tournoi de pêche qui a eu lieu le 15 septembre 2007 à Saint-Zénon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709159**

Accorder une contribution financière de 300,00 \$ à la Maison Évelyne-Opal afin de défrayer une partie des dépenses reliées à l'organisation d'un souper pour souligner la fête de l'Halloween pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées  
(5.5)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite au directeur des communications par monsieur Gaston Gervais, l'organisateur de l'évènement;

**CONSIDÉRANT**, l'implication habituelle de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 300,00 \$ à la Maison Évelyne-Opal afin de défrayer une partie des dépenses reliées à l'organisation d'un souper pour souligner la fête de l'Halloween pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709160**

Approuver la suspension d'une journée sans solde de monsieur Jimmy Burns à la suite des faits reprochés  
(5.6)

**CONSIDÉRANT**, le fait que monsieur Jimmy Burns a reçu trois avis de ses contremaîtres, soit les 15, 21 et 22 août 2007, relativement à un manquement aux directives du poinçon;

**CONSIDÉRANT**, que le troisième avis informait monsieur Burns que, s'il ne se conformait pas à la directive, il serait passible d'une suspension;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Burns ne s'est pas conformé de nouveau à la politique de poinçon le 30 août dernier;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver la suspension d'une journée sans solde de monsieur Jimmy Burns à la suite des faits reprochés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709161**

Ratifier le bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Claude Forest, audioprothésiste, et signé par le maire et le greffier le 4 septembre 2007  
(5.7)

**CONSIDÉRANT**, que la Ville de Montréal-Est et monsieur Claude Forest, audioprothésiste ont conclu une entente pour la location d'espaces au deuxième étage de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT**, que l'entente est d'une durée de cinq ans et est renouvelable pour trois périodes de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT**, que l'entente est conditionnelle à l'approbation du conseil municipal;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Ratifier le bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Claude Forest, audioprothésiste, et signé par le maire et le greffier le 4 septembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709162**

Nommer monsieur Jean-Marc Pépin à titre de surintendant à la Division des travaux publics, Direction des services techniques  
(5.9)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Jean-Marc Pépin a été rencontré en entrevue par messieurs Jean-Nicolas Thibodeau et Louis Lemay;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Pépin possède une expérience à titre de contremaître et plus spécifiquement en aqueduc et égouts;

**CONSIDÉRANT**, que nous croyons que monsieur Jean-Marc Pépin a la capacité de remplir le poste de surintendant des travaux publics à Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Jean-Marc Pépin accepte un salaire annuel de 70 000 \$ et un contrat d'une durée déterminée d'un an; ce contrat sera par la suite renégocié. Les autres conditions sont celles qui s'appliquent aux cadres;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET RÉSOLU :**

Nommer monsieur Jean-Marc Pépin à titre de surintendant à la Division des travaux publics, Direction des services techniques.

**Ont voté pour :**

M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major  
M. le conseiller Robert Coutu

**A voté contre :**

M. le conseiller Roger Lachapelle

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

---

**Résolution : CM-200709163**

Approuver la suspension de deux journées sans solde de monsieur Robert Fortin suite aux faits reprochés  
(5.10)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Robert Fortin a reçu une lettre datée du 21 août 2007 l'informant de sa suspension d'une journée sans solde le 29 août 2007, et ce, suite à la résolution du conseil CM-200708151;

**CONSIDÉRANT**, que ladite lettre indiquait que monsieur Fortin serait passible de deux journées de suspension s'il continuait de ne pas utiliser le poinçon conformément aux directives;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Fortin ne s'est pas conformé à la politique de poinçon le 6 septembre dernier;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver la suspension de deux journées sans solde de monsieur Robert Fortin suite aux faits reprochés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709164**

Adopter le dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est par la firme des vérificateurs externes Dumont, Aubin, Coté inc. en date du 31 décembre 2006  
(5.11)

**CONSIDÉRANT**, que les vérificateurs de la firme Dumont, Aubin, Côté inc. ont procédé à la vérification des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer lesdits rapports;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est par la firme des vérificateurs externes Dumont, Aubin, Coté inc. en date du 31 décembre 2006.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709165**

Adopter le dépôt du bilan financier du 40<sup>e</sup> tournoi de golf tenu le 7 août 2007  
(5.12)

**CONSIDÉRANT**, que le tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est s'est tenu le 7 août 2007;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer le bilan financier;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le dépôt du bilan financier du 40<sup>e</sup> tournoi de golf tenu le 7 août 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200709166**

Que le conseil municipal mette fin à l'emploi de monsieur André Billette, ing. directeur général de la Ville de Montréal-Est, à compter du 17 septembre 2007  
(5.13)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur André Billette est à l'emploi de la Ville de Montréal-Est comme directeur général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**CONSIDÉRANT**, que, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 20 septembre 2006, des difficultés importantes sont apparues dans les rapports entre monsieur Billette et des membres du conseil de ville, entre monsieur Billette et des membres du personnel et entre monsieur Billette et des citoyens;

**CONSIDÉRANT**, que, durant cette période, monsieur le maire Yvon Labrosse a demandé à plusieurs reprises, sans succès, à monsieur André Billette de modifier son comportement avec les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Billette a été rencontré les 5 et 18 septembre 2006 par les membres du conseil qui lui ont alors signifié leur insatisfaction par rapport à son comportement;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Billette, lors de ces rencontres, a eu un comportement de dénégation et d'affrontement plutôt qu'un comportement de collaboration;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Billette est parti en congé de maladie jusqu'en mars 2007 suite à ces rencontres avec les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT**, que les rapports entre les personnes qui ont assuré l'intérim de monsieur Billette depuis son congé de maladie ont été harmonieux avec les membres du conseil, les membres du personnel et les citoyens;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Billette est dispensé de se présenter au travail depuis le 5 mars 2007;

**CONSIDÉRANT**, que le contrat de travail de monsieur Billette ne se termine que le 31 décembre 2007 et qu'il n'y a pas lieu dans les circonstances de maintenir le lien d'emploi entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Billette jusqu'à cette date puisque le lien de confiance n'existe plus;

**Il est proposé par M. le maire Yvon Labrosse,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal mette fin à l'emploi de monsieur André Billette, ing. directeur général de la Ville de Montréal-Est, à compter du 17 septembre 2007.

## Séance ordinaire du 17 septembre 2007

### Ont voté pour :

M. le maire Yvon Labrosse  
M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major

### Ont voté contre :

M. le conseiller Roger Lachapelle  
M. le conseiller Robert Coutu

### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

---

#### Résolution : CM-200709167

Autoriser la tenue du 41<sup>e</sup> tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est le 8 juillet 2008 au Club de golf de Joliette et autoriser monsieur Daniel Fournier à procéder aux réservations (5.14)

**CONSIDÉRANT**, que cette activité est priorisée par la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, qu'il s'agit d'une rencontre privilégiée pour le conseil municipal, les collaborateurs, les professionnels, les gens des industries, les associations, les directeurs de service et les cadres;

**CONSIDÉRANT**, que le Club de golf de Joliette demande un versement de 1000 \$ pour réserver la journée du 8 juillet 2008;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Autoriser la tenue du 41<sup>e</sup> tournoi de golf de la Ville de Montréal-Est le 8 juillet 2008 au Club de golf de Joliette et autoriser monsieur Daniel Fournier à procéder aux réservations.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 23<sup>IÈME</sup> JOUR D'OCTOBRE 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 23 octobre 2007 au 5<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
23 OCTOBRE 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Était absent :**

M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 30 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

**Résolution : CM-200710168**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 23 octobre 2007 à 19 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 octobre  
2007 à 19 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710169**

Adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le  
17 septembre 2007 à 19 h  
(3.1)

**CONSIDÉRANT**, l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*  
(L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
municipal tenue le 17 septembre 2007, à 19 h, à l'hôtel de ville  
de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710170**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2007  
(4.1)

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710171**

Avis de motion – Règlement concernant le contrôle et les suivis budgétaires, la délégation de pouvoirs et la politique d'achats de la Ville de Montréal-Est  
(5.1)

**AVIS DE MOTION :**

Avis de motion est donné par **madame la conseillère Sylvie Dauphinais** que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement concernant le contrôle et les suivis budgétaires, la délégation de pouvoirs et la politique d'achats de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710172**

Avis de motion – Règlement d'assujettissement à l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités  
(5.2)

**AVIS DE MOTION :**

Avis de motion est donné par **madame la conseillère Monique Major** que sera présenté à une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement d'assujettissement à l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Et que dispense de lecture soit accordée au greffier au motif que le projet de règlement a été remis aux élus, qu'ils déclarent l'avoir lu et que le projet de règlement est disponible pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710173**

Accorder une contribution financière de 3000,00 \$ à madame Pauline Bourque, présidente du Théâtre des générations de Montréal-Est, afin de présenter une pièce de théâtre à l'Église St-Octave les 25, 26 et 27 octobre 2007  
(5.3)

**CONSIDÉRANT**, la demande faite au directeur des communications, monsieur Daniel Fournier;

**CONSIDÉRANT**, l'implication sociale de la Ville de Montréal-Est;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder une contribution financière de 3000,00 \$ à madame Pauline Bourque, présidente du Théâtre des générations de Montréal-Est, afin de présenter une pièce de théâtre à l'Église St-Octave les 25, 26 et 27 octobre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710174**

Mandater la directrice générale adjointe et trésorière, madame Carole Michelin, en remplacement du directeur général, à procéder dans le dossier des assurances dommages, pour le renouvellement desdites assurances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 de la police, laquelle police sera entérinée au conseil municipal du 17 décembre 2007  
(5.4)

**CONSIDÉRANT**, que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 27 mai 2005 par le Comité de transition de l'Agglomération de Montréal (CTAM), pour et au nom des municipalités à reconstituer de l'île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

**CONSIDÉRANT**, que cette entente a été entérinée par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est suivant la résolution CM-20051250, le 12 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT**, que madame Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière de la Ville de Montréal-Est a assisté à toutes les réunions relatives aux assurances depuis le début du dossier;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**



## Séance spéciale du 23 octobre 2007

Mandater la directrice générale adjointe et trésorière, madame Carole Michelin, en remplacement du directeur général, à procéder dans le dossier des assurances dommages, pour le renouvellement desdites assurances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 de la police, laquelle police sera entérinée au conseil municipal du 17 décembre 2007.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200710175

Nommer le directeur général adjoint et directeur des services techniques, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, comme représentant de la Ville de Montréal-Est au Comité de retraite du Régime complémentaire des employés de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de monsieur André Billette  
(5.5)

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Billette n'est plus à l'emploi de la Ville et que nous devons le remplacer au sein du Comité de retraite;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Nommer le directeur général adjoint et directeur des services techniques, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, comme représentant de la Ville de Montréal-Est au Comité de retraite du Régime complémentaire des employés de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de monsieur André Billette.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200710176

Accorder une contribution financière de 500,00 \$ à la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal, région Bourassa, et nommer deux personnes afin de représenter la Ville de Montréal-Est lors du Gala Mérite sportif le 26 octobre 2007  
(5.6)

**CONSIDÉRANT**, que la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal, région Bourassa, est un organisme sans but lucratif, regroupant trois arrondissements (Anjou, Montréal-Nord et Saint-Léonard) et une ville (Montréal-Est), qui a pour but de promouvoir et défendre les intérêts du sport et du loisir en général dans l'est de l'île de Montréal, de réaliser tous les programmes de sports, de loisirs, principalement les Jeux du Québec;

**CONSIDÉRANT**, que le Gala Mérite sportif de la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal, région Bourassa, se tiendra le 26 octobre 2007 afin d'honorer les athlètes et les entraîneurs de la région Bourassa;

**CONSIDÉRANT**, que le Club de sauvetage de Montréal-Est est en nomination et que le conseil doit nommer deux personnes pour représenter la Ville lors de ce Gala;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Accorder une contribution financière de 500,00 \$ à la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal, région Bourassa, et nommer deux personnes afin de représenter la Ville de Montréal-Est lors du Gala Mérite sportif le 26 octobre 2007.

Les deux personnes désignées sont madame la conseillère Monique Major et monsieur le conseiller Alain Dion.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### Résolution : CM-200710177

Demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'autoriser la Ville de Montréal-Est à prolonger un contrat relatif aux matières recyclables de gré à gré pour une période de 12 mois  
(5.7)

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal-Est est desservie par un appel d'offres lancé le 31 mars 2003 par l'ancien arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est pour le contrat de collecte sélective des matières recyclables pour la période du 31 mars 2003 au 28 mars 2008;

**ATTENDU QUE** ledit contrat vient à échéance le 28 mars 2008 et que la Ville de Montréal-Est a mandaté la Ville de Dollard-des-Ormeaux à procéder, en son nom, à l'appel d'offres pour le contrat de collecte sélective des matières secondaires récupérables pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2014;

**ATTENDU QUE** la collecte et le transport des matières recyclables relèvent de la Ville de Montréal-Est alors que le tri et la mise en marché des matières recyclables relèvent de l'agglomération;

**ATTENDU QUE** l'agglomération de Montréal a lancé, le 13 juin dernier, un appel d'offres pour des contrats de tri et de mise en marché d'une durée de dix ans selon un nouveau traitement des matières recyclables en mode pêle-mêle;



**ATTENDU QUE** peu de centres de tri au Québec peuvent actuellement recevoir les quantités de 75 000 tonnes à terme et qu'un délai est nécessaire pour permettre au plus grand nombre d'entreprises de soumissionner et de mettre en place ces conditions;

**ATTENDU QUE** le début des contrats de tri et de mise en marché est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qu'il est primordial que les conditions prévues aux contrats soient incluses aux documents d'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal-Est désire par conséquent se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.1 de la Loi sur les Cités et villes et que l'entrepreneur Environnement Routier NRJ inc. est disposé à prolonger le contrat aux mêmes conditions;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la Ville de Montréal-Est demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 573.3.1 de la Loi sur les Cités et Villes, l'autorisation de prolonger de gré à gré pour une période de douze (12) mois, le contrat relatif à la collecte sélective des matières secondaires récupérables octroyé en 2003, le temps que les contrats relatifs au tri et à la mise en marché soient conclus entre la Ville de Montréal-Est et les centres de tri.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200710178**

Approuver une dépense de 11 776,00 \$, taxes en sus, pour l'ajout d'options ou la modification de matériel déjà en place dans l'autobus acquis de la compagnie Autobus Girardin inc. (5.8)

**CONSIDÉRANT**, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2007, le conseil municipal a autorisé l'achat d'un autobus Blue Bird de 42 passagers (résolution CM-200704078);

**CONSIDÉRANT**, que ces modifications vont entre autres égaler le niveau de confort de l'autobus précédent, ce qui n'était pas le cas dans le document d'appel d'offres;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Approuver une dépense de 11 776,00 \$, taxes en sus, pour l'ajout d'options ou la modification de matériel déjà en place dans l'autobus acquis de la compagnie Autobus Girardin inc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200710179**

Autoriser la location d'un camion 10 roues du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), pour une période de cinq mois et demi, le tout pour un montant de 39 395,00 \$, taxes incluses (5.9)

**CONSIDÉRANT**, que de l'avis du conseil municipal, il est préférable de réparer les camions endommagés et d'autoriser la préparation de plans et devis pour l'achat d'un camion 10 roues;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De ne pas procéder à la location d'un camion 10 roues, mais plutôt d'autoriser la rédaction de plans et devis afin d'acheter un camion 10 roues.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution : CM-200710180**

Autoriser la location d'un tracteur chargeur sur roues de la compagnie CMS Entrepreneurs généraux inc., pour une période de cinq mois, le tout pour un montant de 35 894,25 \$, taxes incluses (5.10)

**CONSIDÉRANT**, qu'en prévision de la saison hivernale, la Ville doit louer de l'équipement afin de pouvoir effectuer efficacement les opérations de déneigement;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu appel d'offres;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu deux soumissionnaires conformes;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la location d'un tracteur chargeur sur roues de la compagnie CMS Entrepreneurs généraux inc., pour une période de cinq mois, le tout pour un montant de 35 894,25 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710181**

Autoriser la location d'une niveleuse avec chasse-neige latéral droit de la compagnie CMS Entrepreneurs généraux inc, pour une période de cinq mois, le tout pour un montant de 35 324,50 \$, taxes incluses (5.11)

**CONSIDÉRANT**, qu'en prévision de la saison hivernale, la Ville doit louer de l'équipement afin de pouvoir effectuer efficacement les opérations de déneigement;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu appel d'offres;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu un seul soumissionnaire conforme;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major, Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la location d'une niveleuse avec chasse-neige latéral droit de la compagnie CMS Entrepreneurs généraux inc., pour une période de cinq mois, le tout pour un montant de 35 324,50 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710182**

Autoriser la location d'une souffleuse détachable de la compagnie J.A. Larue inc., pour une période de cinq mois, le tout pour un montant de 48 428,75 \$, taxes incluses (5.12)

**CONSIDÉRANT**, qu'en prévision de la saison hivernale, la Ville doit louer de l'équipement afin de pouvoir effectuer efficacement les opérations de déneigement;

**CONSIDÉRANT**, que suite aux vérifications d'usage, il appert qu'il est plus avantageux de reconduire le contrat de l'an dernier avec la compagnie J.A. Larue inc.

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la location d'une souffleuse détachable de la compagnie J.A Larue inc., pour une période de cinq mois, le tout pour un montant de 48 428,75 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710183**

Entériner le mandat de monsieur Jean-Claude Sigouin, consultant, pour occuper le poste de directeur des travaux publics par intérim, et ce, selon les clauses de l'offre de services soumises par Gestion J.-C. Sigouin inc., le 14 août 2007 (5.13)

**CONSIDÉRANT**, l'offre de services de consultation par Gestion J.-C. Sigouin inc., datée du 14 août 2007;

**CONSIDÉRANT**, l'acceptation de la convention de services et entente contractuelle signée par la Ville de Montréal-Est et Gestion J.-C. Sigouin inc., le 11 septembre 2007;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion, Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De refuser d'entériner le mandat de monsieur Jean-Claude Sigouin tel que décrit plus haut.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710184**

Entériner la fin d'emploi de monsieur Jean-Marc Pépin, surintendant des travaux publics, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 (5.14)

**CONSIDÉRANT**, les événements entourant le début d'emploi de monsieur Jean-Marc Pépin;

**CONSIDÉRANT**, le comportement inacceptable de celui-ci à plusieurs égards;

**CONSIDÉRANT**, que le lien de confiance avec ses supérieurs a été détruit;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Pépin a clairement signifié à monsieur Jean-Nicolas Thibodeau qu'il mettait fin à son lien d'emploi avec la Ville de Montréal-Est, le 1<sup>er</sup> octobre 2007;

**CONSIDÉRANT**, que monsieur Jean-Nicolas Thibodeau a confirmé par écrit à monsieur Jean-Marc Pépin la fin de son emploi;

**Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu, Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle**

**ET RÉSOLU :**

Entériner la fin d'emploi de monsieur Jean-Marc Pépin, surintendant des travaux publics, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Ont voté pour :**

M. le conseiller Robert Coutu  
M. le conseiller Roger Lachapelle

**Ont voté contre :**

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major  
M. le conseiller Alain Dion

**LA RÉOLUTION EST REFUSÉE À LA MAJORITÉ**

---

**Résolution : CM-200710185**

Accorder un demi-tarif pour le groupe policiers/pompiers qui participera au hockey sur glace de 9 h à 10 h 30 les mercredis et vendredis au Centre récréatif Édouard-Rivet (5.15)

**CONSIDÉRANT**, la lettre de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, qui demande au conseil d'accorder le demi-tarif pour la saison 2007-2008 aux policiers et pompiers;

**CONSIDÉRANT**, que cette activité devra être inscrite dans le recueil de Sodem des activités de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que chaque participant devra être détenteur d'une carte de membre des activités de Sodem pour les services offerts par la Ville de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT**, que les responsables de l'activité recevront une contribution des participants afin de défrayer les coûts de location de la glace;

**Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Accorder un demi-tarif pour le groupe policiers/pompiers qui participera au hockey sur glace de 9 h à 10 h 30 les mercredis et vendredis au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Cette résolution annule et remplace la résolution du conseil CM-200708148.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 19<sup>IÈME</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 30 octobre 2007 au 5<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
30 OCTOBRE 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Étaient absents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
MME MONIQUE MAJOR, MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes : 2 personnes**

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

**Résolution : CM-200710186**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 30 octobre 2007 à 19 h  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 30  
octobre 2007 à 19 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710187**

Procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du deuxième étage de l'hôtel de ville  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, que des baux ont été signés avec des médecins et un audioprothésiste pour une clinique médicale et que d'autres locataires sont à prévoir pour occuper le deuxième étage de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT**, que des travaux d'aménagement doivent être faits, aux frais de la Ville, pour recevoir ces nouveaux locataires;

**CONSIDÉRANT**, que la firme Bergeron Thouin, Architectes, a procédé à la préparation des plans et devis pour lancer un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT**, que les travaux sont évalués à environ 200 000,00 \$;

**Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du deuxième étage de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710188**

Octroyer le contrat pour les travaux de réaménagement des quatrième et cinquième étages de l'hôtel de ville à Chancor inc. pour un montant de 58 444,54 \$, toutes taxes incluses  
(5.2)

**CONSIDÉRANT**, que l'administration de la Ville de Montréal-Est sera relocalisée aux quatrième et cinquième étages de l'hôtel de ville et que des travaux de réaménagement ont été préparés par la firme Bergeron Thouin, Architectes, et Roche Itée, ingénieurs-conseils;

**CONSIDÉRANT**, que suite au dépôt des soumissions le 29 octobre 2007, les soumissionnaires conformes sont :

- Chancor inc., pour un montant de 58 444,54 \$;
- Construction Larco inc., pour un montant de 62 381,93 \$;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a lieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Chancor inc.;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Octroyer le contrat pour les travaux de réaménagement des quatrième et cinquième étages de l'hôtel de ville à Chancor inc. pour un montant de 58 444, 54 \$, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200710189**

Adopter le Règlement R14-115  
« Règlement d'assujettissement à l'application des chapitre III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2) »  
(5.3)

**CONSIDÉRANT**, l'avis de motion donné à la séance du 23 octobre 2007;

**CONSIDÉRANT**, l'article 5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2);

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter le Règlement R14-115 « Règlement d'assujettissement à l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2) ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ À MONTRÉAL-EST CE 19<sup>IÈME</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2007.

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 14 novembre 2007 à 16 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
14 NOVEMBRE 2007  
16 H 30**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4

**Étaient absents :**

M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6  
Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes : 1 personne**

---

Ouverture de la séance à 16 h 30

---

**Résolution : CM-200711190**

Adopter l'ordre du jour de la séance  
spéciale du 14 novembre 2007 à  
16 h 30, tel que modifié par le nouveau  
texte du point 5.1  
(2.1)

**CONSIDÉRANT**, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT**, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102;

**Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 novembre  
2007 à 16 h 30, tel que modifié par le nouveau texte du  
point 5.1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711191**

Autoriser la réalisation du projet  
d'aménagement du deuxième étage  
de l'hôtel de ville pour un montant de  
212 000,00 \$ et octroyer le contrat à  
Constructions Larco inc. pour un  
montant de 192 461,55 \$, toutes taxes  
incluses  
(5.1)

**CONSIDÉRANT**, que des baux ont été signés avec des  
médecins et un audioprothésiste pour une clinique médicale et  
que d'autres locataires sont à prévoir pour occuper le deuxième  
étage de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT**, que des travaux d'aménagement doivent être  
faits, aux frais de la Ville, pour recevoir ces nouveaux locataires;

**CONSIDÉRANT**, que la firme Bergeron Thouin, Architectes, a  
procédé à la préparation des plans et devis pour lancer un appel  
d'offres;



Séance spéciale du 14 novembre 2007

**CONSIDÉRANT**, que les travaux sont évalués à environ 200 000,00 \$;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu un appel d'offres publics et ouverture des soumissions le 14 novembre 2007 à 9 h;

**CONSIDÉRANT**, qu'il y a eu sept soumissionnaires et que le plus bas soumissionnaire conforme est Constructions Larco inc. pour un montant de 192 461,55 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT**, qu'un montant équivalant à environ 10% du montant du plus bas soumissionnaire doit être ajouté pour les travaux contingents;

**Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Autoriser la réalisation du projet d'aménagement du deuxième étage de l'hôtel de ville pour un montant de 212 000,00 \$ et octroyer le contrat à Constructions Larco inc. pour un montant de 192 461,55 \$, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

MARCEL MINVILLE, LL.B  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 19 novembre 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 NOVEMBRE 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Était absent :**

M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et  
trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
M. Marcel Minville, greffier

**Nombre de personnes présentes :** environ 29 personnes

---

Ouverture de la séance à 19h00

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200711192**  
Adoption de l'ordre du jour  
(2.1)

CONSIDÉRANT, la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre  
2007 à 19 h soit accepté par l'ajout du point 5.18, le report des  
points 5.11, 5.15, 5.16 et 5.17 et le retrait des points 5.5, 5.8 et  
5.9.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711193**  
Adoption du procès-verbal de la  
séance spéciale du conseil tenue le 23  
octobre 2007  
(3.1)

CONSIDÉRANT, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes  
(L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT, le Règlement de régie interne de la Ville de  
Montréal-Est, R14-102.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil  
municipal tenue le 23 octobre 2007, à 19 h, soit accepté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711194**

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 30 octobre 2007 (3.2)

CONSIDÉRANT, l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT, le Règlement de régie interne de la Ville de Montréal-Est, R14-102.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 30 octobre 2007, à 19 h, soit accepté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711195**

Adoption de la liste des chèques (4.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des chèques de la Ville, pour la période du 16 octobre au 19 novembre 2007, pour autorisation ou ratification de paiement.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les déboursés au montant de 885 901,85 \$ soient approuvés suivant la liste soumise des comptes à payer pour la période du 16 octobre au 19 novembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711196**

Départ à la retraite de madame France Deschatelets (5.1)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame France Deschatelets, secrétaire de direction à la Direction générale et au Cabinet du maire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la Division des Ressources humaines à procéder au remplacement de ce poste laissé vacant suite à ce départ.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Direction des services administratifs soit autorisée à rembourser à madame France Deschatelets les sommes qui lui sont dues, suite à son départ à la retraite;

QUE le Conseil remercie madame France Deschatelets de ses services rendus à la municipalité au cours de ses nombreuses années;

QUE la Division des ressources humaines soit autorisée à procéder au remplacement de ce poste laissé vacant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711196**

Bail Les Placements Bitumar inc. (5.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et Les Placements Bitumar inc. concernant la location d'une partie de l'emprise de l'avenue de Montréal-Est, d'une superficie de 2433,4 mètres carrés, pour une période de 20 ans renouvelable au loyer annuel de 1000,00 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et Les Placements Bitumar inc. tel que soumis par Me André Lesage, notaire, concernant la location d'une partie de l'emprise de l'avenue de Montréal-Est, soit accepté suivant ses termes et modalités;

QUE le maire, ou à son défaut le maire suppléant, et le greffier, ou à son défaut les directeurs généraux adjoints, soient et ils le sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout bail donnant suite à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711198**  
Servitude Les Placements Bitumar inc.  
(5.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et Les Placements Bitumar inc. permettant la construction d'une structure de conduites dans l'emprise de l'avenue de Montréal-Est.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet d'acte établissant une servitude perpétuelle à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et Les Placements Bitumar inc. pour la construction d'une structure de conduites dans l'emprise de l'avenue de Montréal-Est tel que soumis par Me André Lesage, notaire, soit accepté suivant ses termes et modalités;

QUE le maire, ou à son défaut le maire suppléant, et le greffier, ou à son défaut les directeurs généraux adjoints, soient et ils le sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout acte de servitude donnant suite à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711199**  
Contrat Lafarge Groupe Matériaux de  
Construction, division de Lafarge  
Canada inc. pour le déversement de  
neige usée  
(5.4)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Lafarge Groupe Matériaux de Construction, division de Lafarge Canada inc., concernant le déversement et l'entreposage de neige usée dans la carrière Lafarge pour la saison 2007-2008.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet d'entente à intervenir entre la Ville et Lafarge Groupe Matériaux de Construction, division de Lafarge Canada inc., concernant le déversement et l'entreposage de neige usée dans la carrière Lafarge pour la saison 2007-2008 pour un volume d'environ 100 000 mètres cubes au coût de 0,95 \$ le mètre cube, plus taxes applicables, soit accepté;

QUE le maire, ou à son défaut le maire suppléant, et le greffier, ou à son défaut le directeur général adjoint, soient et ils le sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est toute entente donnant suite à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711200**  
Contribution financière à Centraide du  
Grand Montréal  
(5.6)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la demande de contribution financière de 1000,00 \$ à Centraide du Grand Montréal soit refusée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711201**  
Modification du plan d'effectifs  
(5.7)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs et de procéder à la création d'un poste de directeur des travaux publics ainsi qu'un poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Yvon Labrosse  
Mme la conseillère Monique Major  
M. le conseiller Robert Coutu  
M. le conseiller Roger Lachapelle

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Alain Dion

QUE le conseil accepte de modifier le plan d'effectifs et autorise la création du poste de directeur des travaux publics ainsi qu'un poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics;

QUE la Division des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage et à la sélection de ces postes dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX**

---

**Résolution : CM-200711202**  
Transfert des régimes de retraite pour les employés non syndiqués (5.10)

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reconstitution de la Ville de Montréal-Est, le régime de retraite auquel certains employés non syndiqués participent diffère de celui de leur employeur actuel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les modalités de transfert des régimes de retraite pour le personnel visé.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil est en accord avec les modalités cadre de transfert des régimes de retraite pour le personnel non syndiqué à la suite de la reconstitution de municipalités de l'Île de Montréal, établies dans un document préparé par le Groupe AON en date du 11 septembre 2007 et révisé en date du 23 octobre 2007;

QUE le maire, ou à son défaut le maire suppléant, soit et il est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est toute entente donnant suite à la présente résolution;

QUE le conseil recommande au Comité de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est de ratifier et d'autoriser la signature dudit document.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711203**  
Collecte de sang 2007 - Bilan (5.12)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du bilan final de la Collecte de sang annuel du maire tenue le 12 septembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le bilan final de la Collecte de sang annuel du maire tenue le 12 septembre 2007 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711204**  
Dépouillement d'arbre de Noël 2007 (5.13)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une prévision budgétaire concernant le dépouillement d'arbre de Noël devant se tenir le 16 décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil adopte un budget de 5000,00 \$ concernant l'activité du dépouillement d'arbre de Noël devant se tenir le 16 décembre 2007;

QUE le conseil accepte, de plus, la participation des enfants fréquentant l'école St-Octave et résidant à l'extérieur de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711205**  
Souper de Noël 2007 (5.14)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une prévision budgétaire concernant le souper de Noël des employés et des retraités de la Ville devant se tenir le 21 décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Séance ordinaire du 19 novembre 2007

QUE le conseil adopte un budget de 15000,00 \$ concernant l'activité du souper de Noël des employés et des retraités de la Ville devant se tenir le 21 décembre 2007 au Centre récréatif Édouard-Rivet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-20011206**  
Défaut d'assistance aux séances –  
Monsieur le conseiller Gérard Blais  
(5.18)

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités concernant le défaut par un membre du conseil d'assister aux séances du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat d'un membre du conseil son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle.

Il est proposé par M. le conseiller M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil décrète que n'entraîne pas la fin du mandat de monsieur le conseiller Gérard Blais, son défaut d'assister aux séances du conseil municipal, pour raison de maladie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CGA  
Directrice générale adjointe et trésorière  
Pour : Marcel Minville, greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 22 novembre 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
22 NOVEMBRE 2007  
18 H**

**Étaient présents :**

M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Étaient absents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6  
M. Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE  
DE MME MONIQUE MAJOR, MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques

**Nombre de personnes présentes : 2 personnes**

---

Ouverture de la séance à 18 h

---

**Résolution : CM-200711207**  
Adoption de l'ordre du jour  
(2.1)

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 novembre 2007  
soit accepté en reportant toutefois le point 5.2 à une séance  
ultérieure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711208**  
Fin du contrat d'emploi de monsieur  
Marcel Minville  
(5.1)

CONSIDÉRANT que le Comité de transition de l'agglomération  
de Montréal a conclu avec monsieur Marcel Minville un contrat  
d'emploi pour le poste de greffier à la Ville de Montréal-Est à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT que ce contrat d'emploi prend fin le 31  
décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu  
M. le conseiller Roger Lachapelle  
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Alain Dion

QUE le contrat d'emploi qui lie la Ville de Montréal-Est avec  
monsieur Marcel Minville, à titre de greffier, prenne fin le 31  
décembre 2007 et ne soit donc pas renouvelé.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX**

---



**Résolution : CM-200711209**  
Greffier à titre contractuel  
(5.3)

CONSIDÉRANT l'absence pour cause de maladie du greffier, monsieur Marcel Minville, ainsi que le non renouvellement de son contrat.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil retienne les services d'un greffier à titre contractuel et pour une période indéterminée dans l'attente de l'embauche d'un greffier à titre permanent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711210**  
Affichage – Poste de greffier  
(5.4)

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 le poste de greffier sera vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Division des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage et à la sélection du poste de greffier à la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CGA  
Directrice générale adjointe et trésorière  
Pour : Marcel Minville, greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 29 novembre 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
29 NOVEMBRE 2007  
17 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

**Étaient absents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6  
M. Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTCE  
DE M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
Me André Lesage

**Nombre de personnes présentes : 16 personnes**

---

Le maire, monsieur Yvon Labrosse ouvre la séance à 17 h.

---

**Résolution : CM-200711211**  
Adoption de l'ordre du jour  
(2.1)

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 novembre 2007  
soit accepté en retirant toutefois les points 5.1, 5.2 et 5.3.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200711212**  
Adoption du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 19 novembre  
2007  
(3.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris  
connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19  
novembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre  
2007 soit accepté tel que soumis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Séance spéciale du 29 novembre 2007

**Résolution : CM-200711213**  
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à  
17 h 05.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

JEAN-NICOLAS THIBODEAU, ING.  
Directeur général adjoint et directeur des  
services techniques  
Pour : Marcel Minville, greffier



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 6 décembre 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
6 DÉCEMBRE 2007  
17 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Était absent :**

M. Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE  
DE M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

Mme Carole Michelin, directrice générale adjointe et trésorière  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur général adjoint et  
directeur des services techniques  
Me André Lesage

**Nombre de personnes présentes :** 4 personnes

---

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h.

---

**Résolution : CM-200712214**  
Adoption de l'ordre du jour  
(2.1)

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 6 décembre 2007  
soit accepté tel que soumis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712215**  
Nomination de monsieur Louis Lemay  
au poste de directeur général par  
intérim  
(5.1)

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du directeur général;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche des directeurs généraux  
adjoints et le surcroît de travail qui en résulte;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du conseil, monsieur Louis  
Lemay a manifesté son intérêt à assumer la fonction de  
directeur général par intérim.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais  
M. le conseiller Robert Coutu  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Monique Major

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE monsieur Louis Lemay soit nommé, à compter du 10  
décembre 2007, directeur général par intérim jusqu'à la  
nomination d'un directeur général permanent, tout en assumant  
la charge et la fonction de chef de service de la Division des  
ressources humaines;

## Séance spéciale du 6 décembre 2007

QUE le salaire du directeur général par intérim soit fixé à 98 758,00 \$ par année, sujet toutefois à d'éventuelles augmentations de salaire au même titre que l'ensemble des cadres de la Ville.

### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

---

**Résolution : CM-200712216**  
Nomination de madame Carole Michelin au poste de trésorière et de directrice générale adjointe (5.2)

CONSIDÉRANT que le Comité de transition de l'agglomération de Montréal et madame Carole Michelin ont signé un contrat d'emploi afin que cette dernière occupe le poste de trésorière de la Ville de Montréal-Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et ce, pour une période deux ans;

CONSIDÉRANT que le contrat d'emploi qui lie la Ville de Montréal-Est et madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, prend fin le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit statuer concernant le poste de trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

CONSIDÉRANT que les conditions salariales des cadres pour les années 2007 et 2008 doivent être négociées et effectives rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

CONSIDÉRANT que madame Carole Michelin sera assujettie à ces éventuelles augmentations de salaire au même titre que les autres cadres de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais  
M. le conseiller Robert Coutu  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Monique Major

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE madame Carole Michelin, CGA, soit nommée de façon permanente trésorière et directrice générale adjointe à la Ville de Montréal-Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, selon les conditions actuelles de son emploi au salaire de 90 603,00 \$, sujet toutefois à d'éventuelles augmentations de salaire au même titre que l'ensemble des cadres de la Ville.

### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

---

**Résolution : CM-200712217**  
Contrat de services professionnels – Me André Lesage, greffier par intérim (5.3)

CONSIDÉRANT l'absence du greffier et le non renouvellement de son contrat;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de procéder à la nomination d'un greffier à titre contractuel dans l'attente de la nomination d'un greffier permanent.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les services de Me André Lesage soient retenus à titre de greffier par intérim jusqu'à la nomination d'un greffier permanent;

QUE l'offre de services présentée par Me André Lesage à cet égard soit acceptée;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer toute entente, s'il y a lieu, donnant suite à la présente résolution;

QUE la résolution numéro CM-200711209 soit rescindée à toutes fins que de droit.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Résolution : CM-200712218**  
Nomination de monsieur Louis Lemay au poste de greffier adjoint par intérim (5.4)

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer une continuité à la Direction du greffe il s'avère opportun de nommer un greffier adjoint par intérim dans le cas d'absence du greffier ou greffier par intérim;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer pour cette fonction le

Séance spéciale du 6 décembre 2007  
directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay.

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil nomme monsieur Louis Lemay pour agir comme greffier adjoint par intérim afin que celui-ci puisse accomplir à ce titre toutes les tâches dévolues au greffier adjoint par la loi ou par résolution du conseil;

QUE les actes et gestes posés par madame Carole Michelin ainsi que monsieur Jean-Nicolas Thibodeau dans l'exercice des fonctions de greffier soient ratifiés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712219**  
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ME ANDRÉ LESAGE  
Greffier par intérim



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 17 décembre 2007 à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
17 DÉCEMBRE 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Monique Major, conseillère – district 2  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Était absent :**

M. Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE  
DE M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

M. Louis Lemay, directeur général par intérim  
Mme Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques  
et directeur général adjoint  
Me André Lesage, greffier par intérim

**Nombre de personnes présentes :** 26 personnes

---

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

**Résolution : CM-200712220**

Adoption de l'ordre du jour  
(2.1)

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre  
2007 soit accepté tel que soumis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712221**

Adoption des procès-verbaux des  
séances spéciales du 14 novembre,  
22 novembre, 29 novembre et 6  
décembre 2007  
(3.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris  
connaissance des procès-verbaux des séances spéciales du 14  
novembre, 22 novembre, 29 novembre et 6 décembre 2007.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais  
M. le conseiller Robert Coutu  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
M. le conseiller Alain Dion  
Mme la conseillère Monique Major

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION  
en ce qui a trait uniquement aux résolutions  
numéros CM-200712215 et CM-200712216  
adoptées le 6 décembre 2007 :

M. le conseiller Roger Lachapelle



Séance ordinaire du 17 décembre 2007

QUE les procès-verbaux des séances spéciales du 14 novembre, 22 novembre, 29 novembre et 6 décembre 2007 soient acceptés tels que soumis.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX**

---

**Résolution : CM-200712222**  
Adoption des comptes de la Ville  
(4.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer de la Ville, pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2007, pour autorisation ou ratification de paiement.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les déboursés au montant de 1 366 725,56 \$ soient approuvés suivant la liste soumise des comptes à payer pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712223**  
Nomination – Maire suppléant  
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une feuille de présentation préparée par la Direction du greffe concernant la nomination du prochain maire suppléant.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE monsieur Gérard Blais soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712224**  
Contrat de courtage – Immodev  
Courtier Immobilier Agréé  
(5.2)

CONSIDÉRANT que les services de la firme Immodev Courtier Immobilier Agréé ont été retenus, par entente datée du 15 décembre 2006, pour agir à titre de courtier exclusif afin de négocier et préparer des baux locatifs dans le bâtiment de l'hôtel de ville.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et la firme Immodev Courtier Immobilier Agréé datée du 15 décembre 2006 et modifiée en date du 23 novembre 2007 pour agir à titre de courtier exclusif afin de négocier et préparer des baux locatifs dans le bâtiment de l'hôtel de ville soit ratifiée.

QUE le conseil ratifie, de plus, la signature du directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, en l'entente précitée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712225**  
Organigramme du plan d'effectifs de la Ville – Pour modification  
(5.3)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'organigramme du plan d'effectifs de la Ville par la création d'une direction des travaux publics, celle-ci devant relever directement de la Direction générale.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'organigramme du plan d'effectifs de la Ville soit modifié par la création d'une direction des travaux publics relevant de la Direction générale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712226**  
Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville – Pour approbation  
(5.4)

CONSIDÉRANT l'achat d'un autobus par la municipalité et qu'à cet égard il y a lieu d'adopter une politique et une procédure pour son utilisation;

## Séance ordinaire du 17 décembre 2007

CONSIDÉRANT les membres du conseil ont pris connaissance d'une politique ainsi que d'une procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville préparée par le directeur des communications et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 22 novembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville datée du 22 novembre 2007 soit adoptée.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Résolution : CM-200712227**  
Suspension de monsieur Robert Fortin, opérateur d'appareils motorisés « A » - Pour ratification  
(5.5)

CONSIDÉRANT les faits reprochés à monsieur Robert Fortin, opérateur d'appareils motorisés « A » à la Division des travaux publics, pour la période du 16 octobre au 27 novembre 2007;

CONSIDÉRANT la suspension de monsieur Robert Fortin les 11, 12 et 13 décembre 2007 par le directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil ratifie la décision prise par le directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, le 5 décembre 2007, de suspendre sans rémunération monsieur Robert Fortin, opérateur d'appareils motorisés « A » à la Division des travaux publics, les 11, 12 et 13 décembre 2007.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Résolution : CM-200712228**  
Suspension de monsieur Jimmy Burns, opérateur d'appareils motorisés « C » – Pour ratification  
(5.6)

CONSIDÉRANT les faits reprochés à monsieur Jimmy Burns, opérateur d'appareils motorisés « C » à la Division des travaux publics, pour la période du 24 octobre au 22 novembre 2007;

CONSIDÉRANT la suspension de monsieur Jimmy Burns les 11 et 12 décembre 2007 par le directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil ratifie la décision prise par le directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, le 5 décembre 2007, de suspendre sans rémunération monsieur Jimmy Burns, opérateur d'appareils motorisés « C » à la Division des travaux publics, les 11 et 12 décembre 2007.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Résolution : CM-200712229**  
Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil  
(5.7)

CONSIDÉRANT le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Yvon Labrosse, de mesdames les conseillères Sylvie Dauphinais et Monique Major, ainsi que de messieurs les conseillers Gérard Blais, Robert Coutu, Alain Dion et Roger Lachapelle.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Résolution : CM-200712230**  
Avis de motion – Règlement numéro R14-109-2 sur les taxes pour l'année 2008  
(5.8)

AVIS DE MOTION :

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil concernant l'adoption du Règlement numéro R14-109-2 sur les taxes pour l'année 2008.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712231**

Avis de motion – Règlement numéro 713-55  
(5.9)

AVIS DE MOTION :

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier les grilles de spécifications du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la marge de recul dans la zone numéro 11.

Qu'une demande de dispense de lecture soit accordée audit projet de règlement lors de la séance à laquelle il sera présenté pour adoption et dont copie de ce projet de règlement sera remis à chaque membre du conseil présent à cette séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712232**

Projet de règlement de zonage numéro 713-55 – Pour approbation  
(5.10)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de Règlement de zonage numéro 713-55 intitulé « Projet de règlement de zonage numéro 713-55 à l'effet de modifier les grilles de spécifications du Règlement de zonage 713 et ses amendements quant à la marge de recul dans la zone 11 ».

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 713-55 intitulé « Projet de règlement de zonage numéro 713-55 à l'effet de modifier les grilles de spécifications du Règlement de zonage 713 et ses amendements quant à la marge de recul dans la zone 11 » soit adopté;

QUE ce projet de règlement soit soumis conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à une consultation publique le 23 janvier 2008 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712233**

Avis de motion – Règlement numéro 713-56  
(5.11)

AVIS DE MOTION :

Monsieur le conseiller Roger Lachapelle donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier les dispositions du chapitre 11 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la hauteur des talus permise sur tout terrain industriel de classe « industrie lourde ».

Qu'une demande de dispense de lecture soit accordée audit projet de règlement lors de la séance à laquelle il sera présenté pour adoption et dont copie de ce projet de règlement sera remis à chaque membre du conseil présent à cette séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712234**

Projet de règlement de zonage numéro 713-56 – Pour approbation  
(5.12)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de Règlement de zonage numéro 713-56 intitulé « Projet de règlement de zonage numéro 713-56 à l'effet de modifier les dispositions du chapitre 11 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la hauteur des talus permise sur tout terrain industriel de classe "industrie lourde" ».

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 713-56 intitulé « Projet de règlement de zonage numéro 713-56 à l'effet de modifier les dispositions du chapitre 11 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la hauteur des talus permise sur tout terrain industriel de classe "industrie lourde" » soit adopté;

QUE ce projet de règlement soit soumis conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à une consultation publique le 23 janvier 2008 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal-Est.

Séance ordinaire du 17 décembre 2007  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712235**  
Abolition du caractère de rue et de ruelles – Marsulex Montréal inc.  
(5.13)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir le caractère de rue et de ruelles des lots numéros 1 252 151, 1 251 855 et 1 396 538 du cadastre du Québec préalablement à leur cession.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le caractère de rue et de ruelles des lots numéros 1 252 151, 1 251 855 et 1 396 538 du cadastre du Québec soit aboli à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712236**  
Offre d'achat – Marsulex Montréal inc. – Emprise de l'avenue Laurendeau  
(5.14)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du greffier par intérim, Me André Lesage, datée du 11 décembre 2007 concernant la vente de l'emprise de l'avenue Laurendeau, entre les rues Cherrier et Rivet, suite à une offre d'achat déposée par la compagnie Marsulex Montréal inc.;

CONSIDÉRANT les énoncés et recommandations aux termes de cette lettre.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'offre d'achat citée au préambule et déposée par la compagnie Marsulex Montréal inc. soit acceptée;

QUE la Ville vende à la compagnie Marsulex Montréal inc. l'emprise de l'avenue Laurendeau, étant le lot numéro 1 252 151 du cadastre du Québec, au prix de 144 161,46 \$ payable comptant lors de la signature de l'acte de vente;

QUE des servitudes soient consenties en faveur de la Ville pour le maintien et la réparation d'un égout ainsi que d'un aqueduc situés sous l'emprise de l'avenue Laurendeau;

QUE la Ville cède à Marsulex Montréal inc. pour fins de correction de titres tous ses droits, titres et intérêts dans les lots numéros 1 251 855, 1 251 856 et 1 396 538 du cadastre du Québec;

QUE le maire, monsieur Yvon Labrosse, et le directeur général adjoint par intérim, monsieur Louis Lemay, soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte de vente et autres documents donnant suite à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712237**  
Demande de révocation d'un permis de transformation – 5, avenue Broadway  
(5.15)

CONSIDÉRANT qu'un permis de transformation a été émis par les services techniques en date du 12 septembre 2007 pour l'aménagement d'un local situé au 5, avenue Broadway, Montréal-Est;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de révoquer ce permis de transformation.

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le permis numéro 2007-0101 émis le 12 septembre 2007 par les services techniques pour l'aménagement d'un débit de boisson situé au 5, avenue Broadway, Montréal-Est, soit révoqué.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712238**  
Permanence de madame Julie Doucette, bibliothécaire  
(5.16)

CONSIDÉRANT que la période d'essai de madame Julie Doucette, au poste de bibliothécaire à la Direction des services administratifs, Division de la bibliothèque, se terminera le 19 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de madame Julie Doucette.

## Séance ordinaire du 17 décembre 2007

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Julie Doucette soit nommée de façon permanente au poste de bibliothécaire, groupe 7, à la Direction des services administratifs, Division de la bibliothèque, rétroactivement au 19 juin 2007, comme indiqué à l'article 6.03 c) de la convention collective des employés cols blancs.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### **Résolution : CM-200712239**

Nomination – Secrétaire de direction –  
Direction générale et cabinet du maire  
(5.17)

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de secrétaire de direction à la Direction générale et au Cabinet du maire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des employés cols blancs.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Hélène Levasseur soit nommée de façon permanente au poste de secrétaire de direction à la Direction générale et au Cabinet du maire à compter du 14 janvier 2008 selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs et celles mentionnées dans une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429);

QUE le directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay, ainsi que la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, soient et ils le sont par les présentes autoriser à signer pour et au nom de la Ville toute lettre d'entente et autres documents donnant suite à la présente résolution.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### **Résolution : CM-200712240**

Nomination de monsieur Louis Lemay  
inspecteur des bâtiments adjoint  
(5.18)

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité à la Direction des services techniques il s'avère opportun de nommer un inspecteur des bâtiments adjoint dans le cas d'absence de l'inspecteur des bâtiments.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE lors d'absence de l'inspecteur des bâtiments, le directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay, soit nommé pour agir comme inspecteur des bâtiments adjoint afin que celui-ci puisse accomplir à ce titre toutes les tâches dévolues à cette fonction.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

#### **Résolution : CM-200712241**

Politique de dotation du personnel –  
Pour adoption  
(5.19)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un document préparé par la Division des ressources humaines en date du 30 octobre 2007 et intitulé « Politique de dotation du personnel ».

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le document intitulé « Politique de dotation du personnel » soit reporté à une séance ultérieure du conseil pour étude et approbation.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Résolution : CM-200712242**  
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à  
19 h 35.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ME ANDRÉ LESAGE  
Greffier par intérim



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est  
tenue le 20 décembre 2007, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 11370, rue Notre-Dame**

---

**SÉANCE SPÉCIALE DU  
20 décembre 2007  
19 H**

**Étaient présents :**

M. Yvon Labrosse, maire  
M. Alain Dion, conseiller – district 1  
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
M. Robert Coutu, conseiller – district 4  
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5  
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**Étaient absents :**

Mme Monique Major, conseillère – district 2  
M. Marcel Minville, greffier

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE  
DE M. YVON LABROSSE**

**Étaient également présents :**

M. Louis Lemay, directeur général par intérim  
Mme Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
Me André Lesage, greffier

**Nombre de personnes présentes : 1 personne**

---

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h 05.

---

**Résolution : CM-200712243**  
Adoption de l'ordre du jour  
(2.1)

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2007  
soit accepté tel que soumis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Monsieur le conseiller Alain Dion prend part à la séance à 19 h 07.**

**Résolution : CM-200712244**  
Adoption du budget 2008  
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris  
connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2008  
au montant de 19 500 000,00 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le budget équilibré pour l'année 2008 pour un montant de  
19 500 000,00 \$ soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---



Séance spéciale du 20 décembre 2007

**Résolution : CM-200712245**  
Adoption du programme triennal  
d'immobilisations 2008-2009-2010  
(5.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Résolution : CM-200712246**  
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,  
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 22.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ME ANDRÉ LESAGE  
Greffier par intérim